Vol. XVI. Saint-Boniface, Manitoba, 3 Fevrier 1887 No. 16.

ABONNEMENTS :

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernan le journal doit être adressée à

EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS

Le papillon entre dans un appartement.

"Que mon destin est beau ! qu'il est digne d'envie !
Tandis que mes pareils végètent dans les champs,
Sous un lambris doré j'habite avec les grands.
Oh ! c'en est fait, près d'eux je veux passer ma vie."

Ainsi parlait un papillon
Transfuge des Etats de Flore,
Et nouvel hôte d'un salon
Il en allait bien dire encore,

Quand il vit un flambeau dont l'éclat l'éblouit.
Il y vole soudain d'une aile téméraire !..
Plaignez son sort, hélas ! Il cherchait la lumière
Et ne trouva que l'éternelle nuit.

Aux mortels insensés que l'ambition guide
Souvent il en coûte aussi cher,
Tristes jouets d'une lueur perfide,
L'éclat les attire et les perd.

LE FILLEUL DES GUERROTS.

PENSÉES.

Le jeune homme, quand il regarde le monde, peut douter de la femme ; il ne le peut plus quand il regarde sa mère.

L'homme, dans ses affections les plus pures et les plus ardentes, cède à l'attrait des qualités qui ornent l'objet de son choix.

L'absence est une pierre de touche pour les vrais attachements.

C'est la consolation de ceux qui partent d'embrasser ceux qui restent, et c'est la force de ceux qui demeurent de songer à ceux qui sont partis.

Une reconnaissance sincère est le meilleur remerciement d'un bienfait.

La mort est facile à supporter, quand on peut se consoler par le souvenir d'une belle vie.

L'espérance est le pain des malheureux.

LEUR PREMIER JOUR DE BONHEUR.

Le comte d'Aisguevilles avait déjeuné au cercle, ce matin-là, et comme il regagnait son hôtel de la rue de Varenne, il maudissait le mauvais démon qui l'avait poussé à quitter son logis, car il s'était beaucoup ennuyé : il n'avait pas trouvé un visage sympathique, et, après son repas, il avait perdu vingt-cinq louis sottement. Puis il était mécontent de lui-même, triste, ennuyé, saisi à la gorge par ces premiers brouillards d'hiver qui enveloppent Paris d'un voile de mélancolie.

C'était une habitude qu'il avait prise, au début de son mariage, de déjeuner hors de chez lui et de n'y dîner que rarement, non qu'il ne fût amoureux de sa femme ; mais il l'était avec une retenue pleine à la fois de décence et de galanterie, ainsi qu'il convient aux gens de son monde.

Et cependant, quand sa tante de Drionne lui avait présenté la petite pensionnaire qui est aujourd'hui la comtesse d'Aisguevilles, elle avait cru, elle avait espéré que ces deux orphelins, riches tous deux, portant de grands noms, feraient un charmant ménage, plus qu'un charmant ménage, un ménage d'amoureux,

Dès les premières rencontres, Mme de Drionne avait pu croire que son rêve se réalisait : il y avait eu comme un élan entre les fiancés. Puis, le mariage s'était célébré correctement, avec entrefilets dans les journaux, une soirée superbe de contrats. Et l'histoire des jeunes mariés avait ressemblé banalement à celle de presque tous leurs amis ; deux mois dans un chateau en Bretagne, au milieu d'une solitude absolue ; deux mois dans le fracas des chasses ; l'installation dans l'hôtel de la rue de Varenne ; et l'inscription d'une loge à la Comédie et à l'Opéra, en remplacement du fauteuil qu'occupait auparavant le comte.

La douairière avait demandé plusieurs fois à la jeune femme :

—Es-tu heureuse, petite ?

Heureuse ? Peut-être pas ainsi qu'elle l'eût rêvé ; mais, pouvait-elle se plaindre ? Connaissait-elle une seule de ses amies qui fût plus heureuse qu'elle ?

—Mais oui, ma tante, mais oui. Mon mari est charmant !

—Charmant ! charmant ! s'écriait la vieille tante, on dit cela d'un cousin, d'un importun, du monsieur qui sait danser sans déchirer vos dentelles ; mais, pour le mari, le maître auquel on est à jamais lié, charmant, c'est maigre !

Et elle ajoutait, en secouant la tête :

—Ces enfants m'inquiètent ! Il leur manque ; je ne sais pas au juste ce qui leur manque, comme une étincelle !

*** Le comte était entré chez lui ; et, malgré les belles tapisseries qui décoraient son fumoir et la flamme qui se reflétait sur les chenets de fer forgé, il ne pouvait dissiper cette mélancolie noire qui l'assombrissait depuis le matin.

Et pas un bruit dans l'hôtel. Un calme glacial. Si du moins sa femme était venue le retrouver, l'égayer par ses éclats de rire ! Mais il avait vu des traces de roues sur le sable de la cour.

Il sonna pour s'informer :

—Madame est sortie ?

—Oui, monsieur ; madame était déjà partie, quand monsieur est rentré.

Partie ! En belle toilette sans doute ! Pour aller bavarder chez ses amies.

Cet hôtel grandiose, avec son enfilade de salons, son accumulation de hauts meubles, lui pesait, maintenant qu'il était bien sûr d'y être seul.

Pour chercher une distraction, il se rendit dans la serre, et remarqua aussitôt que toutes les fleurs avaient été cueillies ; des tiges, des feuilles étaient éparses sur le sol. Il appela le jardinier.

—Qui a coupé tout ceci ?

Le jardinier ne put répondre exactement à sa question. Il dit seulement :

—Peut-être madame ! Et sans me consulter, car, enlever de telles fleurs, c'est un massacre !

Pendant un instant, le comte fut pris d'un accès de jalousie ; puis il se mit à sourire.

—Bah ! Je suis fou ! c'est un enfantillage, voilà tout. Elle a cueilli des fleurs pour quelque fête, pour un goûter de jeunes femmes.

Mais tout cela augmentait son ennui, cette sorte d'angoisse, dans laquelle il se débattait.

Allons ! murmura-t-il, une mauvaise rafale aura passé sur moi !

Il quitta la serre, dont la verdure lui semblait morne sans l'éclat des pétales rouges et bleus. Il essaya de lire, pour écouter un peu ces heures d'attente ; mais pas un seul des livres qu'il prit tour à tour dans sa bibliothèque ne lui convint. Il alla contempler le dernier paysage qu'il avait acheté : c'était une des pages les plus lumineuses de Corot, avec un nimbe doré qui traversait des feuillages au bord d'une marc ensoleillée. Ce contraste éclatant lui fit mal. Et crispé, sentant qu'une humeur méchante lui prenait au cœur, il sortit de sa galerie et rentra dans le grand salon, où les anciens portraits des Aisguevilles se détachent sur les murs tendus de lampas.

Alors, il vit soudain le portrait de la comtesse d'Aisguevilles, sa mère, Et il s'arrêta.

—Pauvre mère.

Il resta, longtemps, admirant les traits un peu amaigris de la comtesse ; car on avait fait ce portrait à l'époque où son fils commençait à prendre pied dans la vie élégante. Il n'était revenu à sa mère que pendant sa dernière maladie ; il l'avait admirablement soignée ; et, durant trois années, il était allé souvent au cimetière. Il n'avait cessé de faire ce pieux pélérinage que depuis son mariage ; la douairière lui avait dit :

—Cela attristerait ta femme.

Et ce fut seulement devant ce portrait qu'il se souvint que ce jour-là était le jour des morts.

—Pauvre mère ! J'avais oublié. Pardonnez-moi !

Il donna rapidement ses ordres :

—Mon coupé vite !

Ensuite, malgré les remontrances de son jardinier, il enleva les plus belles de ses plantes vertes :

—Ma femme a pris les fleurs pour satisfaire quelques caprices ; moi, je prends les plantes pour la tombe de ma mère !

Il se cramponnait à ce nom de mère qui le consolait déjà. Il lui semblait qu'il l'avait là, auprès de lui, qu'il lui contait sa douleur, isolement, son écœurement de la vie banale qu'il était forcé de mener.

Et, d'avoir ainsi partagé sa douleur avec elle, il souffrait moins. Il n'en voulait plus à la comtesse de n'avoir pas deviné qu'il désirait la voir ; ce n'était point sa faute, après tout :

—Elle est si jeune, si enfant ! Elle ne peut avoir compris, elle. Oh ! ma chère mère !

*** Le coupé du comte d'Aisguevilles avait peine à se frayer un passage au milieu de la foule qui, de tous côtés, formait une immense procession, se rendait pieusement au cimetière du Père-Lachaise pour honorer ses morts. Et le comte, par les vitres, voyait cette foule portant des couronnes et des fleurs ; il éprouvait une joie enfantine à la pensée que pas une tombe ne serait aussi bien garnie que celle de sa mère.

Mais sa joie, à la volupté que lui donnait son ancienne douleur, se joignait un remords. Il avait largement payé pour que toujours le jardinet qui bordait cette tombe fût soigné, pour qu'on renouvella les bouquets dans les vases ; mais avait-on exécuté ses ordres ? N'allait-il pas trouver sa chère tombe abandonnée ?

Il y avait si longtemps qu'il n'était pas venu s'agenouiller sur la tombe de sa mère, qu'une fois entré dans le cimetière, il s'égara d'abord, entraîné par la foule. Autrefois, il connaissait bien le chemin ; il fut obligé de le demander à un gardien.

Puis, lorsqu'il fut à une petite distance du caveau de famille, il aperçut une silhouette noire ; et il tressaillit en reconnaissant sa femme.

Cette idée que lui, l'homme, le fils n'avait eue que par désœuvrement, par ennui, elle l'avait eue, elle, la femme, qui, n'avait jamais connu sa belle-mère, elle l'avait eue naturellement.

Le comte attendit, s'imaginant qu'il allait voir avec sa femme quelqu'une de ses amies. Non, la comtesse était bien seule ; seule elle avait cueilli les fleurs puisque aucun des domestiques ne l'avait vue ; et elle était seule plaçant ses fleurs dans les vases, entrelaçant des branches vertes autour des barreaux de la grille. Et quand elle eut fini d'orner la dernière demeure, elle s'agenouilla et pria.

—Clotilde ! murmura-t-il, en s'agenouillant auprès d'elle.

—Ah ! prononça-t-elle simplement, je vous attendais.

Il remarqua alors que le caveau de sa famille, de sa mère, était mieux entretenu que ceux d'alentour. Il y avait des dispositions de fleurs, des arrangements que seule une femme sait inventer, puis, dans le fond un crucifix de cuivre, qu'il avait récemment acheté à une vente.

—Vous avez bien fait de porter toutes ces plantes, dit-elle. Pour un jour comme celui-ci, je n'aurais pas eu assez de mes fleurs.

Quand ils eurent assez prié, ils remontèrent dans le coupé du comte, et ils partirent serrés l'un contre l'autre.

Le comte était très-ému ; mais elle était tranquille, elle ; elle avait bien deviné, et dès les premiers jours, que son mari ne l'aimait pas encore, et elle avait décidé qu'elle attendrait Et, maintenant, elle comprenait que son heure de bonheur était enfin venue.

—Ah ! Clotilde ! comme je m'en veux d'être sorti ce matin ! Que je suis coupable de n'avoir pas compris encore toutes les délicatesses de votre cœur !

—Oh ! mon ami.

—C'est presque un pardon que j'allais vous demander. Jusqu'à ce jour nous avons vécu comme deux étrangers. C'est ma faute, la faute de notre monde, et des habitudes.

—Qu'importe, si, après nous êtes perdus, nous nous retrouvons ?

—C'est que nous avons perdu six mois de bonheur !

—Nous saurons bien les regagner.

Ils restèrent assez longtemps silencieux.

Puis Clotilde, plongeant ses yeux dans ceux de son mari, et, lui prenant les mains, dit :

—Je vais t'expliquer. Notre tante de Drionne assure que nous avons tout, tout pour être heureux, mais qu'il nous manque quelque chose. Je sais maintenant : ce quelque chose, c'était la bénédiction que ta mère vient de nous envoyer de là-bas !

Le Manitoba.

Joudi, 3 Fevrier 1887.

PROVENCHER.

Il peut se trouver dans la vie des positions difficiles qui embêtent même les plus fins, mais ce n'est pas aujourd'hui dans une de ces positions que se trouvent les électeurs du comté de Provencher à la veille d'aller enregistrer leurs votes pour un homme qui devra les représenter à Ottawa.

La situation, au commencement, eut-elle laissé des doutes dans l'esprit de quelques-uns, qu'il n'en existe plus aujourd'hui : un fait sur lequel tous s'accordent, moins, va sans dire, l'exception à toute règle générale, c'est que l'hon. M. Royal, sera réélu à une très-forte majorité. C'est une chose tellement claire et certaine que prétendre le contraire, comme le font ces quelques dissidents, c'est affirmer bel et bien être frappé d'aveuglement.

Nous renouvelons encore aujourd'hui à M. Cyr l'expression du profond regret que nous ressentons de le voir engagé dans une lutte où lui et nous avons à perdre. Pourquoi n'écouterait-il pas la voix de ceux qui se sont toujours montré ses amis plutôt que celles d'hommes sur lesquels le passé ne lui a pas précisément appris à compter ? Faire le jeu d'un Clarke ou de tel autre personnage de cet acabit, n'est pas ce qu'on devrait attendre de M. Cyr qui se doit prétendre patriote. Et pourtant celui qui constate les faits sans passion, (et qu'on veuille le croire, il y en a parmi nous de ces gens). peut-il ne pas avouer que cette malheureuse candidature de M. Cyr est une source de danger pour nous ? elle divise nos forces et ne nous permettra pas d'écraser, comme il le mérite, Clarke, cet homme qui nous a fait tout le mal qu'il pouvait, et qui a mérité non-seulement la haine et le mépris de tous les Canadiens et Métis français, mais la réprobation de toute la population honnête de Manitoba.

Nous ne voulons pas croire que M. Cyr ait réflechi avant de se jeter corps perdu dans la lutte ; l'eut il fait qu'avant de marcher, il aurait consulté les éléments premiers de notre parti, il aurait consulté les autorités. Il ne nous vient pas à l'idée que M. Cyr ignore ce qui a toujours fait notre force ici ; mais sa conduite nous donne le droit de supposer qu'il l'a oublié, et il nous reste l'obligation de lui rappeler comme d'ailleurs des voix bien plus grandes, plus fortes et plus autorisées que la nôtre l'ont déjà fait : *toute maison divisée contre elle-même tombera infailliblement.*

Il n'est pas encore trop tard pour que M. Cyr fasse un acte capable de lui conserver l'estime de ses concitoyens : qu'il se retire de la lutte, et ce, pour son plus grand bien, et qu'il se rallie à nous pour livrer bataille à l'ennemi commun, et prouver une fois de plus que nous répudions même jusqu'à l'idée d'avoir un réprésentant indigne de nous en parlement.

CANDIDATURE DE M. ROYAL.

Nous avons remarqué sur le bulletin de présentation de M. Royal que M. François Gingras et M. le Dr Lambert sont actuellement à faire signer, entre autres noms, ceux de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de St-Boniface, l'hon. M. Girard, l'hon. M. LaRivière, M. T. A. Bernier, M. J. E. P. Prendergast, M. Roger Marion, etc., etc., Nous pourrons probablement donner dans notre prochain numéro les noms de tous les électeurs qui ont signé.

ASSEMBLEE A SAINT-BONIFACE.

Hier soir, avait lieu à l'hôtel-de-ville une assemblée politique convoquée par M. J. E. Cyr, candidat de l'opposition pour Provencher.

L'hon. M. Royal avait été invité et était présent.

M. Télémaque Létourneau fut appelé au fauteuil de la présidence et il s'acquitta de ses fonctions avec la plus grande impartialité.

Nous n'entreprendrons pas de faire un rapport détaillé de tout ce qui s'est fait hier soir. Nous dirons simplement ce que tout le monde a pu constater. que la grande majorité des électeurs présents (la salle était comble) était favorable à M. Royal.

Tout ce qu'a pu dire M. Cyr et M. A. F. Martin qui soutiennent la même cause, comme la chose d'ailleurs se fait depuis quelque temps, fut facilement réfuté par M. Royal admirablement bien secondé par M. T. A. Bernier et M. J. E. P. Prendergast qui prononcèrent chacun un discours où il était facile de voir e l'esprit qui devrait tous nous animer était clairement manifesté. Quiconque dirait que M. Cyr a eu du succès hier, serait loin et bien loin de la vérité, et tout en donnant à M. Cyr le témoignage de s'être montré énergique, nous ne pouvons aussi nous empêcher de dire que le courage dont il fait preuve est un triste courage. Mettre au jour nos petites misères intestines ; se poser carrément, comme il lui a été bien prouvé, en opposition à tous ceux qui sont capables de nous guider dans les circonstances actuelles,à tous ceux qui depuis des 10, 20, 30, 40 ans ont constamment travaille pour notre bien ; essayer d'ameuter une classe contre une autre alors que nous ne devons être qu'une grande famille ; échafauder de longues argumentations sur des accusations plus que risquées, oui, nous le répétons c'est là faire preuve d'un triste courage.

Puisse la leçon que M. Cyr a reçu hier soir, lui être de quelque utilité. Ce n'est pas un mauvais souhait que nous lui faisons ; nous voudrions détourner de sa tête le grand coup qui le frappera, le 22 courant, s'il persévère dans les dispositions mauvaises qui l'animent aujourd'hui.

MANITOBA : CHAMP D'IMMIGRATION.

XI.

Depuis la publication du dernier article nous avons reçu des lettres d'encouragement qu'on nous pardonnera de publier.

L'œuvre que nous poursuivons ne nous est point personnelle ; c'est une cause que nous exposons, et que nous servons ; l'on nous permettra d'ajouter que nous la servons depuis vingt ans de toute l'énergie et de tout le cœur que le ciel nous a donnés ; nous la servons avec amour et dévouement, parce qu'elle est la cause même de notre race ; les fondateurs de la Nouvelle-France ont été les premiers soldats de cette noble cause, nous les suivons ; nous nous inspirons de leurs vues, de leur patriotisme, et des traditions qu'ils nous ont laissées, et qui nous sont arrivées par les générations successives qui tour à tour les ont recueillies et transmises, en y ajoutant l'éclat de leur propre dévouement.

Et pourquoi ne dirions-nous pas le plaisir que ces lettres nous ont apporté ?

De tels témoignages font du bien au travailleur ; elle le console des ennuis que les meilleures causes—celle-ci comme les autres—traînent avec elles ; c'est un rayon de soleil qui éclaire la route, qui réchauffe et ranime.

Outre les encouragements qu'elles contiennent, le lecteur trouvera dans ces lettres des idées et des renseignements précieux, corroborant et complétant nos écrits.

CHER M. BERNIER,—J'ai lu avec grande attention les articles que vous publiez dans le *Manitoba* de Saint-Boniface, sur la fertilité et autres avantages de la Province de Manitoba.

Tout ce que vous dites à ce sujet est parfaitement vrai. La fertilité extraordinaire de la terre dans ce pays est une chose tellement évidente, que vouloir le nier, serait simplement absurde et ridicule. Je suis depuis bientôt huit ans dans le Manitoba ; depuis le premier jour j'ai observé et noté exactement toutes les variations météorologiques ; de plus j'ai comparé ces observations avec ce que j'avais vu en Europe, et pendant six ans dans les Etats-Unis, et voici mes conclusions : J'ai trouvés que les étés sont assez chaud dans le Manitoba pour la culture du blé, de l'orge, de l'avoine, du lin et des pois. Les légumes, comme patates, navets, betteraves, carottes, radis, choux, choux-fleurs et beaucoup d'autres, réussissent mieux que partout ailleurs où j'ai passé. Le foin naturel est non-seulement en grande abondance, mais d'une qualité supérieure.

On parle des années 1883, 1884 et 1885, Voici ce que je puis dire des environs de Saint-Léon. En 1883, l'avoine et l'orge n'ont point souffert de la gelee ; le blé semé de bonne heure était mûr et coupé sans avoir eu du dommage ; le blé tardif a souffert, mais il valait encore mieux que le meilleur seigle pour faire du pain. En 1884 les gelées n'ont point fait de dommages, mais beaucoup de blé fut coupé trop vert et d'autres fut endommagé par la pluie ; pourtant tout ce blé faisait d'assez bonne farine. L'année 1885 fut une des années froides et humides, causés par des perturbations générales, dont les savants ne savent indiquer les causées, et qui affectent non-seulement un pays, mais bien souvent la moitié du globe. Aussi en 1885, les mêmes nuits qu'il y avait des gelées dans le Manitoba, il y en avait aussi non-seulement dans les Etats, mais même en Europe

Je me rapelle d'avoir lu dans les vieilles chroniques de l'Europe, que bien des fois toutes les récoltes furent détruites dans les pays les plus favorisés par le climat. Et combien de fois en Allemagne, en Belgique et même en Angleterre, les cultivateurs ne voient-ils pas tous les produits de leurs terres ruinés presque entièrement ? Qui ne connait les terribles famines de 1817 et 1846 et d'autres années ? Ici il n'y a jamais eu de famine.

Comme vous, j'ai consulté les anciens du pays, des hommes nés et élevés dans la vallée de la Rivière-Rouge, pour savoir si des gelées précoces avaient déjà détruit d'autres fois les récoltes. Tous me dirent qu'ils se rappellent *une seule année où le blé avait souffert un peu.* Encore faut-il noter que les anciens ne semaient qu'au mois de mai.

D'où je conclus que les années 1883, 1884 et surtout 1885, furent des années exceptionnelles.

Permettez que j'ajoute une dernière réflexion de la plus grande importance, qu'un catholique et surtout un père de famille doit mûrement considérer avant d'émigrer dans les Etats.

Les deux grandes plaies des Etats-Unis sont : 1o. Les écoles publiques dans lesquelles les enfants perdent bien souvent tout sentiment de foi ; et 2o. le *divorce* qui tue la famille. Comment les catholiques peuvent-ils échapper aux atteintes néfastes de ces deux plaies ? Combien d'âmes se perdent, qui auraient été sauvées en restant au Canada ? Qu'on y réfléchisse un peu. Ce double danger n'existe point dans le Manitoba ; cela doit être d'un grand poids pour celui qui a à cœur son salut éternel et celui de ceux que Dieu lui a confiés.

J'espère que ceux qui liront ces lignes ne diront point que je les ai écrites pour des avantages temporels ; un pauvre missionnaire comme moi, a des aspirations plus hautes et plus saintes.

THÉOBALD BITSCHE,
Missionnaire du Précieux Sang.

Saint-Léon, le 20 décembre 1886.

Saint-Pierre, le 25 janvier 1887.

Mon cher Monsieur Bernier,

Toute la province de Manitoba vous doit des remerciments pour vos lettres sur l'immigration. "Manitoba, Champ d'Immigration," formerait un opuscule très-intéressant et très-utile qui ne pourrait manquer d'éclairer l'opinion publique dans la province de Québec et aux Etats-Unis où notre pays est encore si peu connu, ou plutôt est encore si mal connu. Vous avez traité la question de main de maître.

Aucun homme de bonne foi connaissant notre pays ne peut faire autrement que d'endosser entièrement votre opinion sur le Manitoba. Vous avez dit la verité sans exagération. C'est bien là ce qu'il fallait. Trois choses sont nécessaires pour faire un riche pays agricole : un sol fertile, de l'eau et du combustible. Il ne vient plus à l'idee de personne de contester que le sol du Manitoba est d'une prodigieuse fertilité, l'eau est en abondance dans toutes les parties de la province où sont nos etablissements catholiques. Le combustible s'offre partout dans les mêmes etablissements, où nous avons du bois pour $2.00 et $2.50 la corde. Ne sommes nous pas placés d'ailleurs entre les immenses mines de charbon de l Ouest et les grandes forêts qui commencent à quelques milles à l'Est d'ici et se prolongent jusqu'au Lac-des-Bois et même jusqu'au Lac Supérieur ?

Si l'on nous objecte les gelées hâtives, vous répondez juste à cette objection lorsque vous dites avec la plus stricte vérité que tout cultivateur qui profite pour faire ses semences du printemps qui nous arrive plus tôt que dans la province de Québec, n'a rien à craindre de ce côté. Pour ma part je n'ai eu connaissance que d'une année où les céréales ont en partie souffert de la gelée ; et encore, cette année-là le grain semé de bonne heure eut le temps d'arriver à pleine maturité.

Manitoba est un admirable "champ d'immigration" avec son sol produisant toutes les céréales en abondance ; ses immenses pâturages si propres à l'élevage. Grâce à ces magnifiques pâturages, notre province verra se développer avec une facilité qui peut défier toute concurrence l'industrie laitière.

Le chemin de fer de la Baie d'Hudson va nous mettre en communication directe avec l'Europe, Winnipeg se trouvant par cette voie aussi rapproché de Liverpool que l'est Trois-Rivières. Dans un avenir prochain tout le commerce de l'ouest américain prendra le chemin de la Baie d'Hudson et Winnipeg sera devenu un immense entrepôt où se rencontreront les importations d'Europe et d'Asie avec les exportations non-seulement du Manitoba et de tout l'Ouest Canadien, mais mêmes celles du Dakota, du Minnesota, du Montana et des autres Etats de l'ouest de la grande république, notre voisine. Manitoba aura cessé d'être tributaire des Etats-Unis et du Canada. Une partie des Etats-Unis au contraire seront devenus nos tributaires. Oh ! si les Canadiens comprenaient enfin que c'est le moment de s'emparer des meilleures parties de cette province de Manitoba ?

Agréez, cher Monsieur, l'hommage de mon respect et de mon entier dévoûment,

J. M. A. JOLYS, ptre.,
Curé de Saint-Pierre.

T. A. Bernier,
Surintendant de l'Education.

Cher Monsieur,

Permettez-moi de vous adresser mes félicitations au sujet des admirables lettres que vous avez écrites sous le titre "Manitoba, champ d'immigration," et qui sont parues dans *Le Manitoba.* Je les ai lues avec un grand plaisir et un grand intérêt. Durant une visite que j'ai faite récemment à mon ancienne cité, j'ai rencontré des personnes anxieuses d'avoir des informations authentiques sur notre province et ses grandes ressources. Vos lettres répondent à ce désir, et contiennent les renseignements voulus. Je pense qu'il serait désirable qu'elles fussent mises en brochures pour être distribuées.........Je suis convaincu que le résultat de cette publication serait tout à l'avantage du pays. Le gouvernement pourrait faire cette dépense, dans l'intérêt de la province.

Bien sincèrement
Votre etc., etc.
JAMES A. GREEN.

* * *

L'un de nos amis a également reçu d'Algérie une lettre demandant des renseignements. Cette dernière lettre nous suggère de donner le prix de certains effets :

Chevaux du pays (*ponies*) la paire de.............	$150 à $200
Bons chevaux de trait (ordinaires) la paire de..........................	300 à 350
Voiture à quatre roues (wagon de travail) de..	60 à 80
Voiture à deux roues (charrette)..............	5 à 10
Hache-paille..............	25
Coupe-racines	40
Machine à casser le grain pour animaux de.........	40 à 60
Marmite pour cuire les légumes (seule) se vend à la livre........	7½cts la lb.
Marmite pour cuire les légumes avec fournaise portative.........	30 gall. $20
Marmite pour cuire les légumes avec fournaise portative.........	45 gall. $25
Marmite pour cuire les légumes avec four naise portative.........	60 gall. $32
Charrue à casser.........	$ 22
Charrue à vieille terre.	15 à $18
Charrue à roues fixes n'ayant pas besoin d'être tenue, et sur laquelle le conducteur s'assit) (*Sulkey Plough*)...........	65
Herse en fer (double)...	15
Semoir, à la volée.......	35
Semoir, en ligne.........	80 à 90
Faucheuse à 2 chevaux.	80
Moissonneuse à 2 chevaux (elles coupent et attachent)............	200
Machine à battre. 2 chevaux (rendement :—400 minots) ces machines nettoyent le grain convenablement)	400
Machine à battre. 3 chevaux (rendement :—500 minots) ces machines nettoyent le grain convenablement..........................	500
Crible (machine à nettoyer le grain)...	30 à 40

Pour le fermier qui n'a pas sa machine à battre, il y a des entrepreneurs de battage ambulants.

Les faucheuses, moissonneuses, et machines à battre à un cheval, ne sont pas en usage.

Nous appelons *casser*, donner le premier labour à la prairie. Le gazon de cette prairie est très serré ; afin d'en faciliter la désagrégation, on fait généralement un premier labour vers le mois de juin, d'une épaisseur d'environ deux pouces ; à l'automne ou au printemp suivant, cette terre est prête à subir le second labour destiné à recevoir la semence ; c'est une opération qui ne se fait qu'une fois pour le même morceau de terre ; on défiche le terrain boisé ; on casse la prairie. Une charrue spéciale (la charrue à casser) est nécessaire pour cette opération. Elle est tirée par deux chevaux, ou par une bonne pair de bœufs.

Nous connaissons cependant des colons qui se sont dispensés de cette opération ; ils ont labouré de la prairie neuve, ont semé de suite, et ont obtenu une récolte passable. Dans une année de sècheresse, ce mode serait risqué.

On appelle *vieille terre*, celle qui a été *cassée.*

On trouve ici toutes les machines, les instruments aratoires, et les petits instruments de ferme et de maison Libre à l'immigrant qui possède déjà ces articles (nous parlons des petits instruments) et désire les apporter avec lui, de le faire s'il le peut sans se mettre à la gêne et sans qu'il lui en coûte beaucoup ; mais s'il devait lui en couter quelque peu, il vaudrait mieux les prendre ici. Les charrues, etc., doivent s'acheter au Manitoba.

Les endroits où sont groupés les colons de langue française produisent généralement du bois convenable pour les bâtisses. Si la situation et les aptitudes du colon sont telles qu'il ne croit pas devoir utiliser cette ressource, et se bâtir lui-même, il trouve à acheter à différents endroits de la province, le bois et les autres matériaux de construction.

Les produits étrangers paient des droits à leur entrée dans le pays.

Le colon ne paie aucune contribution à l'Etat.

Le territoire est divisé en municipalités qui s'administrent elles-mêmes et élisent leurs maire et conseillers. Ces conseils ont pour principale attribution de faire exécuter les travaux publics dont le besoin peut se faire sentir dans les limites de leurs municipalités respectives. Pour rencontrer le coût de ces travaux publics, et les dépenses d'administration, le conseil impose une taxe municipale dont le taux varie, selon les besoins de chaque année. En fait, ce sont les contribuables eux-mêmes qui s'imposent à volonté. Cette taxe municipale est en moyenne de *un centin* dans la *piastre.*

Notre piastre équivaut à cinq francs environ ; la différence entre les deux est très-légère.

Nous avons déjà indiquer les endroits où nos nationaux doivent selon nous se diriger.

Un mot de l'octroi gratuit (homestead). Cette gratuité exerce, à notre avis, une trop grande fascination sur l'esprit des étrangers. Sans doute, chacun connait son affaire et ses ressources, et nous ne saurions prétendre enlever à l'immigrant le droit d'exercer son libre arbitre dans le choix du site de son établissement. Néanmoins, nous l'avons déjà dit, et nous le répétons, en certains cas, et selon la composition de la famille de l'immigrant, il peut valoir mieux pour celui-ci d'acquérir un terrain, à proximité des centres, des marchés, que de chercher un *homestead* où il se trouverait pour quelque temps trop isolé.

On le comprend, dans un pays nouveau, la colonisation fait tous les jours des progrès ; elle marche, et il faut la suivre. Le *Homestead* se trouve à la lisière des établissements, mais non au centre.

Encore un dernier mot, pour éviter tout malentendu.

Nous avons donné ci-haut le prix de certains articles. Si, dans quelques mois, ces prix n'étaient plus les mêmes, il ne faudrait pas nous accuser d'erreur. Nous donnons les prix actuels ; mais toutes ces choses étant des articles de commerce, on conçoit que les prix peuvent varier. On peut aujourd'hui acheter une bonne paire de chevaux pour 300 ou 350 piastres. Qu'au printemps, le flot de l'immigration grossisse. que des terrassements soient requis pour l'ouverture d'une nouvelle voie ferrée, voici deux causes qui seraient suffisantes pour amener une hausse notable sur le marché aux chevaux. Le même raisonnement peut se faire par rapport à presque tous les autres articles.

T. A. BERNIER.

Nouvelles Politiques.

—Le personnage notoire qui a nom A. E. Allison a été amené hier devant le magistrat de police de Winnipeg sous quatre accusations distinctes de faux se rapportant à l'élection du comte de Springfield. L'avocat de A. E. Allison a obtenu un ajournement d'une semaine, et l'accusé a donné son cautionnement personnel pour $500.00 et M. E. G. Conklin s'est aussi porté caution pour $300.00.

—La contestation de l'hon. Dr Wilson, ministre des travaux publics, a été renvoyée avec dépens ; la défense a fait tomber l'action sur les objections préliminaires.

L'on s'attend que plusieurs autres contestations vont être renvoyées aussi avant que l'on en soit venu au mérite dans chaque cause.

—F. W. Colcleugh, qui s'est présenté aux dernières élections provinciales du Manitoba, contre l'honorable premier ministre Norquay, a été condamné par le magistrat de police de Winnipeg à subir son procès devant la cour d'Assises. L'excandidat est accusé de faux.

—Dans le comté de Lisgar, Man., M. James Taylor a retiré sa candidature en sorte que les seuls candidats qui sont sur les rangs sont MM. A. W. Ross, ministériel, et M. A. A. Macarthur, oppositionniste.

—M. M. Tait, C.R., de Montréal, vient d'être nommé juge de la Cour Supérieure de Québec, *vice* Buchanan qui a résigné.

—Sir Alexander Campbell, succèdera à sir Charles Tupper, comme haut commissaire du Canada en Angleterre. Sir Charles Tupper et l'honorable M. McLelan sont partis pour la Nouvelle-Ecosse, pour ouvrir la campagne.

En conséquence de la décision prise par Sir Charles Tupper de faire de nouveau partie du Cabinet et de la résignation de l'honorable M. McLelan. comme ministre des finances, le Cabinet a été reconstitué comme suit :

Premier, Président du Conseil et Surintendant-général des affaires des Sauvages—Sir Jonh A. Macdonald.

Ministre des Finances—Sir Charles Tupper.

Ministre des Travaux Publics—Sir Hector Langevin.

Ministre des chemins de fer—Honorable John H. Pope.

Ministre des Douanes—Honorable Mackenzie Bowell.

Ministre du Revenue-Intérieur—Honorable John Costigan.

Ministre de l'Agriculture—Honorable John Carling.

Ministre de la Milice—Honorable Sir A. P. Caron.

Secrétaire d'Etat—Honorable J. A. Chapleau.

Maître général des Postes—Honorable A. W. McLelan.

Ministre de l'Intérieur—Honorable Thos. White.

Ministre de la Justice—Honorable J. S. D. Thompson.

Ministre de la Marine et Pêcheries—Honorable George E. Foster.

Ministre sans portefeuille —Honorable Frank Smith.

Sir Alexander Campbell, maître-général de Postes s'est complètement retiré du cabinet.

—Dans Assiniboia-Est, l'opposition a choisi M. J. H. Dickie, de Carlyle, poufaire de l'opposition à M. Perley.

—L'Assemblée Législative de Québec, s'est réunie jeudi après-midi, le 27 janvier dernier.

De suite il fut procédé à l'élection d'un orateur.

L'honorable M. Taillon propose que M. Faucher de Saint-Maurice soit nommé orateur.

La motion est mise aux voix et rejetée sur la division suivante :

Pour—MM. Baldwin, Beauchamp, Blanchet, Caron, Casgrain, Charlebois, Cormier, Deschênes (Témiscouata), Desjardins, Dorais, Duplessis, Flynn, Hall, Johnson, Lapointe, Leblanc, Lynch, Martin (Bonaventure), McIntosh, Nantel, Owens, Picard, Poupore, Robertson, Spencer, Taillon, Villeneuve.—Total 27.

Contre—MM. Bazinet, Bernatchez, Bisson, Bourbonnais, Boyer, Brassard, Cameron, Cardin, David, Deschêne (L'Islet), Duhamel, Forest, Gagnon, Girouard, Gladu, Lafontaine, Laliberté, Lareau, Larochelle, Lemieux, Lussier, Martin (Rimouski), McShane, Mercier, Morin, Murphy, Pilon, Rinfret, Robitoux, Rocheleau, Sheyhn, Sylvestre, Tessier, Trudel, Turcotte, Marchand.—Total 36.

M. Mercier propose que M. Marchand soit élu orateur. Cette motion est emportée sur la même division.

L'hon. M. Taillon propose que la séance s'ajourne, mais cette motion est perdue sur une division de 28 contre 35.

Après un discours fort acrimoneux sur cette dernière motion, la chambre s'ajourne sur proposition de M. Mercier.

Après l'ajournement, les ministres se sont rendus à Spencerwood où ils ont dîné avec Son Honneur, puis lui ont donné leur démission. M. Mercier a alors été appelé à former un cabinet.

Le télégraphe nous annonce que le ministère a été formé comme suit :

M. Mercier, premier ministre et procureur-général ;

M. Duhamel, solliciteur-général ;

M. Shehyn. trésorier-provincial

M. McShane, travaux publics ;

M. Gagnon, secrétaire-provincial ;

L'hon. M. Garneau, terres de la couronne ;

L'hon. D. A. Ross et l'hon. M. Turcotte, ministres sans portefeuilles.

La nomination pour l'élection des nouveaux ministres est fixée au 12 courant et la votation au 19.

L'assemblée reste ajournée jusqu'au 16 de mars prochain.

NOTES HISTORIQUES.

MISSIONS DE LA RIVIÈRE-ROUGE.

De 1823 à 1826.

(*Suite.*)

Mgr Provencher durant les absences de ses missionnaires, se chargeait du travail à Saint-Boniface. Le soin qu'il apportait à instruire était admirable. Tous les jours il faisait le cathécisme, puis l'école à un nombre de jeunes gens qu'il poussait aux études. La lettre suivante nous montre que son zèle pour instruire ne se bornait pas à donner des connaissances élémentaires aux enfants, mais à donner dès lors à la jeunesse une éducation capable de faire des hommes utiles à la société et à leur pays. Cette lettre est écrite à Mgr Plessis :

"Juillet 1824.

"Je vous adresse un mémoire des livres à demander pour moi en Angleterre. Il me faut des livres pour le latin. J'ai besoin d'une traduction d'Horace. Il y a déjà ici des *Epitomæ*, des *de virus illustribus* et *Cornelius Nepos.* Je prie Votre Grandeur de m'envoyer des exemplaires des discours de Cicéron et quelques Virgiles, des Salustes, des Quinte-Curce. J'ai demandé sur mon mémoire adressé à Sir George Simpson quatre dictionnaires latins-français et quatre français-latins. Envoyez-moi aussi des *A B C.* des ardoises, des livres de prières (Journées du chrétien)."

Evidemment, une mission où les missionnaires demandent tous ces livres classiques, n'est pas une mission où l'on veut tenir le monde dans l'ignorance. Jusqu'à ce jour, tous les historiens qui ont écrit sur les commencements de la colonie ont beaucoup loué les efforts des Anglais et des Ecossais pour répandre ici les lumières de la civilisation. Nous ne voulons contester à qui que ce soit les bonnes intentions qu'ils ont pu avoir, mais ce qu'il y a de certain, c'est que deux ans après l'arrivée de Mgr Provencher à la Rivière Rouge, il avait deux écoles qui fonctionnaient admirablement, et, qu'à part celles là, il n'est fait mention nulle part d'écoles dans le pays. En 1821, M. West, ministre anglican, tenta d'en ouvrir une qui eut peu de succès. Comment se fait-il donc que pas un historien de la Rivière Rouge ait daigné mentionner même une seule fois le nom d'un homme dont les travaux pour l'avancement de la colonie faisaient l'admiration de Sir George Simpson lui-même qui n'en parlait qu'avec éloge au comité de la compagnie ?

A la fin de juillet 1825. Sir George Simpson écrivait à Mgr Provencher la lettre la plus flatteuse pour lui exprimer la satisfaction qu'il éprouvait à la vue du bien opéré dans le pays par le zèle des missionnaires :

"Je suis étonné, disait-il, que vous puissiez opérer tant de bien avec si peu de moyens, tandis que nos ministres avec tant d'argent ne font rien."

En même temps il lui envoyait un extrait d'une résolution passée au conseil de York Factory le 2 juillet 1825. Voici cet extrait :

"Extract from the minutes of Council held at York Factory 2nd day of July 1825 :

"Great benefit being experienced from the benevolent and indefatigable exertions of the Catholic Mission at Red River in welfare and moral and religious instruction of its numerous followers, and it being observed with much satisfaction that the influence of the mission under the direction of the Right Revd Bishop of Juliopolis has been imformly directed to the best interest of the settlement and of the country at large, it is

"Resolved, that in order to mark our approbation of such laudable and disinterested conduct of the part of said mission, it be recommanded to the Hon. Committee that a sum of £50 per annum be given towards it support, etc , etc."

La même année, pendant que le gouverneur Simpson était à Montréal, Mgr Provencher lui écrivit pour le prier d'aller rendre visite à Mgr Plessis, évêque de Québec, et voici la réponse flatteuse qu'il reçut :

"I shall. unquestionably do myself the honor of waiting on his Lordship, the bishop of Quebec, to express to him the great and important benefit which your numerous followers derive from the most worthy exertions of the catholic mission."

Voilà comment des hommes à larges vues savaient apprécier tout le bien opéré par Mgr Provencher, dans la colonie ; non-seulement dans l'ordre élevé du salut des âmes, mais aussi dans l'ordre temporel et dans le progrès matériel.

Le travail de Mgr Provencher devait embrasser tout ce qui peut contribuer à l'éducation de l'esprit comme aux besoins matériels d'un peuple. Ici tout était à créer la famille que Dieu lui donnait à instruire et à former ignorait les choses les plus élémentaires, que tout homme a coutume de savoir quand il a grandi au milieu d'une société civilisée.

Les étrangers qui arrivaient d'Europe pour s'établir dans la nouvelle colonie apportaient avec eux toutes les notions des choses utiles et nécessaires dans un état de vie policée ; chacun d'eux se trouvait prêt à contribuer, dans une large part au bien général, en procurant aux autres le secours de ses connaissances. Il n'en était pas ainsi des familles nées dans le pays et accoutumées comme les Sauvages à mener la vie nomade du désert Chez elles les idées d'art, de métier et d'agriculture étaient inconnues. La tâche de Mgr Provencher et de ses missionnaires fut de prendre ce peuple enfant et de l'élever sous tous rapports.

Les Métis aimaient la vie aventureuse des prairies, les voyages, les courses, la chasse. Pour en faire un peuple, il fallait d'abord les fixer, les grouper quelque part, pour les adonner au travail de l'agriculture ; c'était aussi le seul moyen de les instruire.

Dès les commencements de sa vie de missionnaire, Mgr Provencher, sans négliger un instant le soin des âmes et sans se laisser non plus décourager par les obstacles qu'il prévoyait, entreprit d'introduire dans le pays, pour le bien de sa population, les connaissances des métiers les plus utiles, et de donner à ses gens le goût des industries qui procurent les objets nécessaires à la vie.

Il s'entendit avec le gouverneur Simpson pour faire venir du Canada des tisserannes qui enseigneraient aux femmes du pays à confectionner des étoffes et des toiles. Il écrivait un jour à l'évêque de Québec :

"Toutes ces occupations sont bien distrayantes, je ne sais pas si elles conviennent bien à un évêque, en Canada la question ne serait pas douteuse, mais ici c'est différent."

G. D.

(*A continuer.*)

Nouvelles Religieuses.

—Hier matin, au Pensionnat de Saint-Boniface, les RR. SS. Lavoie, Marcoux et Robinson ont prononcé leurs vœux de profession religieuse. La cérémonie a été présidée et la messe dite par le Rév. Père Allard, curé de Selkirk, et un sermon a été prêché par M. l'abbé George Dugast.

Onze prêtres assistaient à la cérémonie ainsi que les parents et amis des nouvelles professes et le personnel du Pensionnat.

—Le Rév. Père Camper, de Saint-Laurent, lac Manitoba, est à l'Archevêché, de retour d'une excursion à la Baie des Canards, lac Winnipegosis. Il retourne faire une courte mission sur les bords du Lac Manitoba et reviendra afin de partir pour Montréal avec Monseigneur, le 14 du courant. Comme nous l'avons déjà dit, le Rév. Père Camper est le député de Manitoba au chapitre général des Oblats qui doit s'ouvrir à Rome à la fin d'avril.

—Le mandement que Sa Grandeur Mgr l'Archevêque a publié il y a quelques années au sujet des élections, a été lu de nouveau à la cathédrale dimanche dernier, afin de mettre la population en garde contre les menées corruptrices et autres abus qui malheureusement souillent souvent les luttes électorales.

—On annonce l'entrée dans la Compagnie de Jésus de deux membres de la haute aristocratie austro-allemande, le prince Charles de Hohenlohe-Langenbourg, et le jeune comte Paul d'Hyn.

—Son Eminence le Cardinal Taschereau est parti jeudi dernier pour Rome. Son secrétaire, M. l'abbé C. A. Marois, l'accompagne.

NAISSANCES.

—A Saint-Alphonse, le 12 janvier dernier, Madame Louis Malo, une fille.

—A Saint-Alphonse, le 15 janvier dernier, Madame Desroches, un fils.

—En cette ville, le 27 janvier dernier, Madame Cléophas Marcoux, une fille.

—En cette ville, le 27 janvier dernier, Madame Eugène Lemaire, une fille.

PERSONNEL.

La convalescence de Mgr l'Archevêque continue de marcher tranquillement.

L'hon. M. LaRivière est parti pour Ottawa hier soir ; il ne sera absent que quelques jours. Son voyage a trait au chemin de fer "Winnipeg, Saint-Boniface & Carillon."

Le Ré . Père Hugonnard, principal de l'Ec le Indu rielle de Qu'Appelle, est à l'archev chè. Il sera ici pendant quelques jours.

M. le Dr Dufresne est parti pour un voyage de quelques jours à Montréal.

Notre ami, M. F E. Verge, de la maison Verge & D'Auteuil, est parti hier soir pour un voyage de quelques semaines en province de Québec.

—M. Edouard Béliveau qui a passé quelques semaines dans sa famille à Winnipeg, s'est mis en route mardi matin pour retourner à Battleford, N.-O.

Nous regrettons vivement d'apprendre que l'aîné des fils de l'hon. Juge Dubuc soit retenu au lit depuis quelques jours, par une inflammation d'intestins. On nous apprend cependant que le jeune malade a passé la phase la plus critique de la maladie.

Choses et Autres.

—Le département de l'agriculture est si bien convaincu qu'on a réussi à faire disparaître toute trace de pleuro-pneumonie de la quarantaine de Lévis que les animaux qui y sont retenus seront relâchés le 1er mars, à l'expiration des 90 jours de délai, depuis le dernier cas.

—La pêche du maquereau a presque complètement manqué cette année. Voici un tableau qui permettra de juger des pertes subies pour ceux qui exploitent cette industrie :

Années.	Barils.
1881	391,657
1882	378,863
1883	226,685
1884	478,076
1885	329,948
1886	81,953

—On sait que les Américains ont l'amour du colossal ; aussi sont-ils très fiers d'avoir bientôt le monument le plus élevé du globe depuis la tour de Babel, il s'agit de l'obélisque en marble blanc qu'on construit en l'honneur de Washington sur le bord du Potomac et qui atteindra la hauteur de 555 pieds.

Or, la cathédrale de Cologne, le monument le plus élevé du globe jusqu'ici, n'a que 512 pieds et la grande pyramide d'Egypte 483. Mais voici la Tour-Soleil projetée pour l'exposition de 1889 à Paris qui n'aura pas moins de 800 pieds et il vient de paraître dans un article scientifique qu'en perfectionnant sa base on pouvait l'élever à mille pieds.

—M. Henry George vient de fonder à New-York un journal qui se déclare indépendant de toute autorité, conformément au nouveau programme des Chevaliers du Travail dans cette partie des Etats-Unis.

—Durant l'année 1886, 20,858 Canadiens-français sont retournés dans leur pays. Le chiffre de ce repatriement double celui de 1881. Ces Canadiens-français ont été suivis au Canada par 3,411 américains et n'ont été remplacés aux Etats-Unis que par 1,134 de leurs compatriotes. Les américains sont allés au Manitoba en plus grand nombre que les Européens, mais d'un autre côté 45,000 habitants des vieilles provinces du Canada ont aidé à coloniser ce nouveau territoire. Les journaux attribuent le retour des Canadiens et l'immigration américaine à la crise ouvrière qui s'est fait sentir aux Etats-Unis.

—La population canadienne-française se répartit comme suit dans les provinces maritimes :

Ile du Prince-Edouard	10,751
Nouvelle Ecosse	41,219
Nouveau-Brunswick	56,635
Total	108,605

—Les socialistes allemands aux Etats-Unis prélèvent des souscriptions pour combattre les candidats du prince Bismarck aux élections générales en Allemagne.

—A Paris, l'on honore, l'on choie et surtout l'on paie bien les journalistes.

Des écrivains de la trempe de Wolff du *Figaro*, d'Aurélien Scholl, de Saint-Gennest et "d'Ignotus" touchent 50,000 à 60,000 francs d'émoluments par année.

Et ces bienheureux journalistes ne sont tenus de fournir que trois articles par semaine !

L'écrivain de la partie politique—s'il a quelque réputation—retire, en moyenne 200 francs par article.

Les articles de Rochefort, de l'*Intransigeant*,—qu'ils soient courts ou long—sont cotes et payés 1,000 francs l'article.

Les collaborateurs d'un journal font payer leurs compositions à la ligne, de 3 à 10 sous.

—D'après un rapport consulaire publié dernièrement, le port d'Ottawa et les autres ports du district d'Ottawa, auraient pendant l'année finissant le 30 juin dernier, exporté pour $2,045,809 de planches de pin ; $46,428 de planchettes ; $26,456 de lattes ; $11,604 de traverses de chemins de fer ; $25,751 de piquets ; $8,450 de bois pour allumettes ; $2,033 de pôteaux de télégraphe ; $4,500 d'écorce. Le nombre de pieds de bois sorti manufacture des moulins d'Ottawa pendant la dernière saison est de 288,069,600.

—Les élections de l'association Saint-Jean-Baptiste de Montreal ont donné le résultat suivant :

M. le Dr Lachapelle, président ;
1er vice-président, l'échevin Rolland ;
2e vice-président, M. T. Gauthier ;
Secrétaire, M. A. Gauthier, reélu ;
Assistant-secrétaire, M. Cholette ;
Trésorier, M. F. Benoit ;
Officier-ordonnateur, M. Marchand.

—Voici le nombre de décès qui ont eu lieu dans les villes suivantes au mois de décembre 1886 :

Montréal, 397 ; Toronto, 163 ; Québec, 135 ; Hamilton, 66 ; Guelph, 11 ; Hull, 43 ; Belleville, 14 ; Trois-Rivière, 12 ; Chatham, 13. Sherbrooke, 15 ; Halifax, 64 ; Winnipeg, 34 ; Ottawa, 63 ; Saint-Jean, N.-B., 40 ; Peterborough, 19 ; Sorel, 37 ; Fredericton, 7 ; Saint-Hyacinthe, 13 ; Galt, 10 ; Woodstock, 4 ; London, 37 ; Kingston, 24 ; Saint-Thomas, 8 ; Charlottetown, 4.

—Le *Petit Journal*, Paris, se tire à 900,000 copies dans l'espace de deux heures, sur dix machines, dont chacune imprime 40,000 à l'heure. La redaction coûte 400,000 francs, et le capital du journal est de 75,000,000 de francs. Les plus grands journaux américains ne tirent que 200,000 au plus.

—Le théâtre du Lycée, sur la rue York, à Ottawa, a été incendié le 18 courant. Cette bâtisse appartenait à l'Institut Canadien qui occupait le rez-de-chaussée Elle valait $13,000.

La bâtisse et son contenu étaient évalués à $24,000. Les assurances sur la bâtisse sont de $8,000 et sur les meubles de $1,200, toutes deux à la *Citizen*.

—Voici la statistique mortuaire comparée de la ville de Montréal depuis cinq ans :

	Nombre de décès.	proportion par 1,000
1882	3,906	27·12
1883	3,849	28·60
1884	4,358	20 74
1885	7,825	46·71
1886	4,655	24·50

DÉCÈS CAUSÉS PAR CERTAINES MALADIES.

	1885.	1886.
Picote	3,164	70
Rougeole	142	11
Fièvres scarlatines	42	22
Diphthérie	306	257
Coqueluche	80	41
Fièvre typhoïdes	77	79
Diarrhée	296	266
Cholera infantum	185	247
Consumption	142	481

Nouvelles d'Europe.

—Londres, 29—Une dépêche de Berlin, adressée au *Post*, dit : "M. Bleichroder exprime l'opinion qu'une guerre n'est pas si imminente qu'on le dit, quoique des événements imprévus puissent considérablement modifier la situation. Il est à remarquer que chaque fois que le prince de Bismarck et M. Herbette, l'ambassadeur français, se rencontrent dans les salons de Berlins, ils paraissent être les meilleurs amis du monde."

—Paris, 29—La hâte manifestée par le gouvernement autrichien pour compléter l'équipement de la landsturm n'est pas considérée sans alarmes.

Des lettres particulières venues de Lorraine établissent que le sentiment belliqueux est très fort dans cette province et qu'il a pris une tournure si accentuée que la valeur de la propriété foncière a diminué de près de moitié. Cette dépréciation est due au désir général des propriétaires de réaliser aussi vite que possible et de convertir en or leurs biens fonds afin d'être prêts à tout événement.

—L'élection d'un député pour Liverpool a eu lieu la semaine dernière.

M. Goschen le nouveau ministre du cabinet Salisbury a été battu par M. Neville libéral et Home Ruler.

C'est un grand triomphe pour le parti de Gladstone et un échec irrémédiable pour lord Salisbury.

L'absence de M. Goschen met le cabinet dans une terrible position.

AVIS.

DANS LA COUR DU BANC DE LA REINE.

L'Acte des Elections Contestées de Manitoba.

Dans l'affaire de l'élection d'un membre pour représenter la Division Electorale de LaVérandrye dans l'Assemblée Législative de Manitoba, tenue les second et neuvième jours de décembre A.D. 1886.

Avis est par les présentes donné que le vingt-sixième jour de janvier A.D. 1887, une requête a été présentée à la cour du Banc de la Reine, par James Owens et Norbert Perreault, tous deux de la paroisse de Sainte-Anne, dans le comté de Lorette cultivateurs, contestant l'election et le retour de James-Emile-Pierre Prendergast, comme membre de la Division Electorale de LaVérandrye, et réclamant le siège pour Louis-Gédéon Gagnon.

Daté ce 26ième jour de janvier 1887.

JOHN S. EWART,
Procureur des pétitionnaires.

1ns.3.2.87.



CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au Maître Général des postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, vendredi, le 4 mars 1887 pour le transport des malles de Sa Majesté, sur contrat offert pour quatre ans, sur chacune des routes suivantes, à partir du premier avril prochain.

BASSWOOD ET REINLAND,

deux fois par semaine, distance calculée 17 milles.

MINNEDOSA ET SCANDINAVIA,

une fois par semaine, distance calculée 20 milles.

WOLF CREEK ET STATION DU CHEMIN DE FER,

douze fois par semaines, distance calculée ⅛ de mille.

Des avis imprimés contenant plus d'informations quand aux conditions du contrat offert peuvent être vus et des formules de soumission obtenues aux bureaux de poste qui se trouvent à l'extrémité de chacune des routes ci-haut mentionnées, et à ce bureau.

W. W. McLEOD,
Inspecteur des Bureaux de Poste.

Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste, Winnipeg, 20 janvier 1887.
3ins.3.2.87.

AVIS.

Avis est donné par les présentes que demande sera faite à l'assemblée Législative de Manitoba, à sa prochaine session, pour la passation d'un acte pour légaliser et rendre valide le réglement No. 194 du Maire et du Conseil de la corporation de la cité de Brandon, intitulé : "Un règlement pour prélever huit mille piastres au moyen de débentures, pour l'achat du pont traversant la rivière Assiniboine, à la Première Rue, dans la cité de Brandon," et les débentures et coupons émis en vertu d'icelui.

Daté le douzième jour de janvier A.D. 1887.

MUNSON & ALLAN,
Solliciteurs des requerants.

4 ins 20 1 87

Chronique Locale.

—L'on peut faire le voyage de Montréal, actuellement, pour $63 00.

—Il y aura une assemblée de la Brigade du Feu demain soir.

—La cour de comté de Winnipeg a été tenue hier.

—A Winnipeg, le Sergent McRae a remplacé M. Murray comme chef de police. M. Murray avait donné sa démission il y a quelques jours.

—Un bureau de poste vient d'être ouvert à Saint-Eustache, et M. l'abbé Fortier, curé, agira comme maître de poste.

—Pendant le mois de janvier, il est arrivé 274 émigrants à Winnipeg ;—140 hommes, 81 femmes et 53 enfants.

—Le Club Dramatique de Saint-Boniface a donné une soirée dramatique et musicale à Saint-Eustache, hier soir, au profit de l'église de cette paroisse.

—M. Thomas Spence, de cette ville, va publier incessamment une brochure intitulé : *Why go further West?* ou, *Practical hints to intending settlers.*

—J. Hirschberg ci-devant propriétaire des hôtels Tecumseth et l'almer à Winnipeg, vient de se suicider à Vancouver, B.C. On dit que des difficultés financières l'ont poussé à commettre ce crime.

—Pendant le mois de janvier, il a été déposé $46,203 00 dans la Banque d'Epargnes du Dominion à Winnipeg, et il en a été retirée $23,968.00. Excédant des dépôts $22 234.94.

—Les convois venant des Etats-Unis et des provinces de l'est sont presque chaque jour en retard de quelques heures. Ces contretemps sont dus aux tempêtes de neige extraordinaires qui n'ont cessé de sévir chez nos voisins et dans les provinces sœurs.

—Le montant des droits d'excise pendant le mois de janvier ont été comme suit :

Tabac et cigares	$4,144 10
Spiritueux	9,661 84
Malt	63 54
Inspection de l'huile	61 00
Autres recettes	45 03
Total	$14,542 51

—Une très-agréable soirée s'est donnée mardi soir, en cette ville, chez M. Myles McDermott. Il y avait nombreuse compagnie, et le fait de ne s'être dispersés qu'à une heure avancée de la nuit, prouve que les invités ont su, comme ils devaient, apprécier la franche et cordiale hospitalité qu'il leur fut faite par M. et Madame McDermott.

—Nos raquetteurs ont eu une jolie sortie hier soir encore avec le club *Winnipeg* dont ils étaient les invités. Après une marche égayée par les plus joyeux refrains et un feu magnifique allumé sur les bords de l'Assiniboine, tous se rendirent à l'hôtel McKenzie où un somptueux repas était servi Le chant, la danse et autres amusements se prolongèrent jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Chronique de la Province.

Lorette,

29 janvier.—Un magnifique monument funèbre a été posé dans le cimetière de la paroisse sur la tombe de feu Messire Comminge, ptre. C'est le don d'une personne amie du défunt. Ce monument est l'œuvre de M. James Perreault, de Saint-Boniface.

1er février.—Le comté de Provencher est donc affligé de la candidature de M. Ernest Cyr, qui après une pérégrination aux Etats-Unis nous est revenu avec l'intention de replâterer l'opposition. Pour ce qui est des électeurs de Sainte-Anne, ils savent reconnaître les services rendus par leur ancien député, et sont décidés à appuyer de nouveau sa candidature. Le caractère, l'expérience, l'influence et les capacités de M. Royal, font qu'il représente dignement à Ottawa le groupe français de Manitoba et du Nord-Ouest.

Les électeurs de Sainte-Anne n'ont pas confiance, et avec raison dans M. Cyr. qui vient semer par sa candidature malheureuse, à tous les points de vue, la division dans le parti français ; tout cela au profit du trop fameux Clarke.

Saint-Léon.

28 jan.—Hier à une heure du matin, les habitants du village de Saint-Léon, furent éveillés par une très forte détonation. Il parait que le feu s'est communiqué, on ne sait comment, aux poudres conservées dans le magasin de MM. Messner, et au même instant, ce grand édifice brûla de toutes parts. Impossible de sauver le moindre objet. M. Francis Messner, qui couchait audessus du bureau de poste, fut éveillé par la détonation ; il chercha à deux reprises à se sauver à travers les flammes, mais se voyant barré le chemin, il sauta d'une hauteur d'au moins 15 pieds sur la route, assez fortement brûlé à la figure et aux mains. La perte des MM. Messner, père et fils, est de 8,000 à 10,000 piastres. Tout ce qu'ils ont pu sauver ce sont les papiers et autres valeurs enfermés dans le coffre-fort. Tous les papiers du bureau de poste sont devenus la proie des flammes. Rien n'est assuré.

Saint-Norbert.

31 janvier.—Une foule considérable s'est rendue ce soir au couvent de Saint-Norbert, pour entendre la parole éloquente de M Joseph Royal, membre de la chambre des communes du Canada, pour le comté de Provencher.

Vers huit heures, M. Antoine Vermette, appuyé par M. Louis Payment, proposa que M. Cyrille Marchand, présidât l'assemblée.

M. Royal fit un admirable discours d'environ trois heures repassant en revue toute sa conduite parlementaire. A en juger par les fréquents applaudissements qu'il souleva, la grande majorité des résidents de la paroisse lui est sympathique, et a certainement prouvé par là qu'il peut compter sur un vote compacte en sa faveur au jour de la votation. Quelques autres orateurs ont adressé la parole, mais leurs discours ont été très-courts.

Saint-Alphonse.

28 janvier.—Saint-Alphonse situé au sud-ouest de Winnipeg à cent milles à peu près, de cette ville comprend les cantons (townships) 5 et 6 des rangs 11 et 12. C'est une réserve exclusivement canadienne, de sorte qu'en venant s'établir ici, le colon est assuré de se trouver au milieu des siens et de faire partie d'une paroisse tout organisée et en voie de progrès. Nous avons en effet une église, des écoles, un bureau de poste, deux magasins, deux scieries ; des Canadiens font partie du conseil municipal.

Le grand avantage de la place, avantage qu'on ne trouve pas toujours ailleurs c'est d'avoir du bois en abondance.

Le commerce se fait surtout à la Rivière, Cypress Hill est le nom de la station située sur la limite Nord-Ouest de notre paroisse. Il y a là un élévateur, quatre magasins dont deux appartiennent à des Canadiens, un magnifique hôtel tenu par M J. Chapdelaine. On parle actuellement d'y construire un moulin à farine, une assemblée est convoqué dans ce but.

Echos du Nord-Ouest.

Fort Qu'Appelle.

29 janvier.—Le clocher de notre église est maintenant à peu près achevé ; il a été construit par M. Millet, qui a la réputation bien méritée d'être un excellent charpentier : les clochers de Saint-Boniface, de Régina et de Qu'Appelle lui font honneur. L'église, le presbytère et l'Ecole Industrielle donnent maintenant une belle apparence à la pointe qu'on appelle généralement *la mission*

—Le nombre des Métis autour de la mission a diminué à cause du nouvel établissement qu'ils viennent de former à 25 milles au nord d'ici, et où ils ont en abondance le bois et le foin ; le terrain y est très-bon quoique très-coupé par les marais et les buttes. M. J. B. Dauphinais a été un des premiers à s'y établir, et on peut dire qu'il a fondé l'établissement. Ils sont en voie de se former en district scolaire.

—M Perley, de Wolseley, membre du Conseil du Nord-Ouest, est le seul candidat pour les Communes, il n'a pas encore d'opposition, il serait d'ailleurs difficile sinon impossible de lutter avec lui. Les Métis lui doivent beaucoup : quoique venant du Nouveau-Brunswick, il a voté au Conseil du Nord-Ouest et travaillé pour les écoles séparees.

— L'école industrielle compte maintenant 84 élèves. On parle même d'une école pour les filles qui serait construite l'été prochain, et, à mon avis, elle serait plus nécessaire encore que l'école des garçons pour civiliser les Sauvages. Ce n'est pas sans intérêt de voir 84 enfants sauvages bien tenus, bien disciplinés, aller à l'église régulièrement y chanter la messe et les vêpres. Beaucoup parlent l'anglais passablement, et ils paraissent bien sympathiser ensemble quoiqu'ils appartiennent à 4 tribus, et parlent 4 langues différentes. Les filles surtout, au nombre de 32, font honneur aux Sœurs par leur excellente tenue et leurs manières.

Le gouverneur Dewdney a fait, samedi dernier, une visite à l'école industrielle ; il y était inattendu Au Fort Qu'Appelle où il est resté jusqu'au dimanche, il a été visite par un grand nombre de personnes Il a acheté pour les Métis en besoin 100 sacs de fleur, du thé du sucre, et il en a confié la distribution au Rév. Père Hugonnard.

—Les RR. PP. de la mission s'emploient activement et avec succès à convertir les Sauvages et à établir des écoles sur les réserves. Dimanche dernier, six Sauvages furent baptisés à l'église ; un des Pères alla le même jour en baptiser deux autres sur les réserves.

Une des filles de l'école industrielle, chrétienne depuis moins d'un an étant allé voir son père bien malade a réussi à faire convertir toute sa famille qui est au Lac Croche.

—M Kavanagh a eu l'honneur d'être élu préfet de la municipalité de Fort Qu'Appelle. Les membres du conseil municipal, tous protestant, n'ont pas suivi la ligne de conduite du *Mail* en choisissant pour maire le seul catholique qu'il y a parmi eux.

—La construction du chemin de fer entre le C. P. R. et Fort Qu'Appelle paraît être assurée pour le printemps prochain.

—Notre moulin fait de l'excellente farine, surtout depuis qu'on y a introduit les rouleaux et toutes les dernières améliorations.



AVIS PUBLIC.

LÉGISLATURE DE MANITOBA.

Réglements relatifs aux Avis de Bills Privés.

52. Toutes demandes de Bills Privés, tombant dans les attributions de l'Assemblée Législative de Manitoba, d'après "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," soit pour la construction d'un pont, d'un chemin de fer, d'un chemin à barrière, ou d'une ligne télégraphique ou de téléphone, soit pour la construction ou l'amélioration d'un hâvre, canal, écluse, digue, une glissoire, ou autres travaux semblables ; soit pour la concession du droit d'exploiter un bac, l'incorporation de professions ou métiers, ou compagnies à fonds social ; ou pour concéder à qui que ce soit des droits ou privilèges exclusifs ou particuliers, ou pour la permission de faire quoi que ce soit que pourrait compromettre les droits ou la propriété d'autres individus, ou se rapportant à une classe particulière de la société ; ou pour faire à un acte antérieur, aucun amendement d'une nature semblable,—exige la publication d'un avis signé par ou pour les requérants, spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande, et si la demande se rapporte à des travaux projetés, indiquant en outre le lieu où ils seront exécutés, ces avis seront insérés dans chaque numéro de la *Gazette de Manitoba*, et dans deux autres journaux l'un publié en anglais et l'autre en français pendant une période d'au moins quatre semaines, durant l'intervalle de temps écoulé entre la clôture de la session précédente et la prise en considération de la pétition ; et le requérant devra sous deux semaines après la première publication de tel avis dans la *Gazette de Manitoba* remettre une copie de son Bill, avec la somme de cent piastres, si le dit bill n'a pas plus que dix pages et dix piastres additionnelles pour chaque page en sus de ce nombre, et pour les fins du présent règlement 450 mots sont censes former une page, entre les mains du greffier de la chambre qui devra de suite faire imprimer le dit bill. Copies des journaux contenant la première et la dernière insertions de tel avis seront envoyées par les parties intéressées au greffier de la chambre pour être déposées dans les archives du comité des ordres permanents.

53. Le greffier de la chambre devra durant le mois suivant la prorogation de chaque session, transmettre au Trésorier-Provincial un etat détaillé de toutes les sommes reçues par lui comme dépôt sur Bills Privés, avec la balance qui lui reste en mains, déduction faite de telles sommes remises aux requérants par ordre de la chambre.

54. La remise d'un dépôt fait sur un Bill Privé ou d'aucune partie d'icelui ne sera autorisée par la chambre qu'à moins qu'elle n'ait été recommandée par le comité chargé de le prendre en considération, ou à moins que le bill n'ait été retiré, rejété, ou qu'aucun rapport n'ait été fait, dans tous les cas les dépenses actuellement encourrues seront déduites du dépôt reçu.

55. Avant d'adresser à la chambre aucune pétition demandant la permission de présenter un Bill Privé, pour la construction d'un pont de peage, les personnes se proposant de faire cette pétition, doivent en donnant l'avis prescrit par la règle précédente et de la même manière, donner aussi avis des péages qu'elles se proposent d'exiger, de l'étendue du privilége, de la hauteur des arches, de l'espace entre les culees ou piliers pour le passage des radeaux et navires ; mentionner aussi si elles ont l'intention de construire un pont-levis ou non, et donner les dimensions de tel pont.

56. Avant qu'une requête demandant la permission de présenter un bill pour la construction de chemins de fer, chemins à barrière ou canaux ne soit reçue par la chambre, la personne ou les personnes faisant la demande devront pour tel bill déposer entre les mains du greffier les documents suivants :

(1.) Une carte ou un plan d'après une échelle de pas moins d'un demi pouce au au mille, désignant la location sur laquelle on se propose de construire l'ouvrage projeté et indiquant aussi les lignes des travaux d'une nature analogue construits ou autorisés qui affectent d'une manière quelconque le district ou quelque partie d'icelui, où les travaux projetés devront servir. Cette carte ou ce plan devront être signés par l'ingénieur ou la personne qui les aura faits.

(2.) Un livre de renvois ou seront entrés distinctement les informations suivantes, en cédules séparées, savoir :

Cédule A. Le nom de chaque Municipalité dans les limites de laquelle l'on a l'intention de faire les travaux projetés ou aucune partie d'iceux ; la population de telle municipalité, telle que donnée dans le rapport du dernier recensement précédent ; la valeur imposable de la propriété de telle municipalité telle que donnée dans les derniers rôles d'évaluations précédents ; et la présente cédule pourra contenir dans un état séparé, des informations analogues relativement aux districts adjacents qui doivent bénéficier des travaux projetés.

Cedule B. Une description générale, de l'étendue, du caractère des travaux projetés, et une estimation de leur coût probable, distinguant entre les items généraux de construction, et leur coût respectivement ; et la nature, l'étendue et le coût probable des engins, des chars, ou autre matériel ou équippement devant être employés et nécessaires à la mise en opération de l'entreprise projetée ; cette cédule devra être signee par l'ingénieur ou la personne qui la préparera.

Cédule C. Un exhibit, indiquant le montant total du capital que l'on se propose de prélever pour les fins de l'entreprise, et la manière en laquelle l'on a l'intention de le prélever, si c'est au moyen d'actions ordinaires, d'obligations, débentures ou autres garanties, et le montant de chacune respectivement.

Cédule D. Une estimation des revenus probables de l'entreprise projetée, indiquant les sources d'ou l'on espère les tirer, les recettes annuelles provenant de chaque source respectivement, le coût probable annuel de la mise en opération, ou les dépenses d'exploitation, et le bénéfice net qui pourra être appliqué annuellement au paiement de l'intérêt des placements ; ces cédules devront être signees par la personne qui les préparera.

57. Tous les bills privés demandant des actes d'incorporations devront être rédigés de manière à y incorporer, en les spécifiant, les *clauses* des actes généraux concernant les détails qui font l'objet de ces bills ; des raisons spéciales seront données chaque fois que l'on aura l'intention de se départir de ce principe, ou que l'on voudra y introduire d'autres dispositions concernant ces détails ; et une note sera annexée au bill indiquant les dispositions au sujet desquelles l'on entend s'écarter de l'acte general ; les bills qui ne seront pas rédigés conformément à cette règle, devront être remodelés par les auteurs et ré-imprimés à leur frais, avant qu'aucun comité en examine les clauses.

C. A. SADLEIR,
Greffier de l'Assemblée Législative de Manitoba.

jno.3 2.87.

AVIS

Avis est par les présentes donné que demande sera faite à la Législature de la Province de Manitoba, à sa prochaine session, pour un acte incorporant "l'Association des commis voyageurs du Nord-Ouest du Canada," ayant pour objet l'avancement et le succès de ses membres, d'assurer la vie de ses membres contre les accidents, d'appliquer ses fonds à des bénéfices ou des bonus aux membres ou de payer aux personnes qu'ils auront avantagées, l'assurance sur la vie des membres lors de leurs décès et pour d'autres fins en rapport avec une association de ce genre.

Daté à Winnipeg ce 15 jour de Janvier A.D. 1887.

W. REDFORD MULOCK,
Solliciteur des réquérants.

4ins. 27, 1, 87.



CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au Maître Général des Postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi, vendredi, le 4 mars, 1887, pour le transport des malles de Sa Majesté, sur un contrat offert pour quatre ans, tous les quinze jours, aller et retour, entre

BATOCHE ET SASKATOON,

vià Saskatchewan, à compter du premier avril prochain.

Le transport devra se faire dans une voiture convenable.

Le courrier laissera Batoche chaque second lundi après l'arrivée de la malle de la station de Qu'Appelle et arrivera à Saskatoon dans les vingt-huit heures.

Laissera Saskatoon le mercredi suivant à 6 00 a.m., et arrivera à Batoche dans les vingt-huit heures ou avant l'arrivée de la malle venant de Prince-Albert.

Des avis imprimés contenant plus d'informations quant aux conditions du contrat offert, peuvent être vus et des formules de soumission obtenues aux bureaux de Batoche Saskatchewan, Saskatoon et Prince-Albert, ou au bureau du soussigné.

W. W. McLEOD,
Inspecteur des Postes.

Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Postes, Winnipeg, 7 janvier 1887.
3ins 20, 1. 87.

AVIS.

Avis est par les présentes donné qu'une demande sera faite à l'Assemblée Législative de Manitoba, à la prochaine session pour incorporer la compagnie "The Canadian Live Stock Insurance Company (Limited)," dont la nature et l'objet sont d'assurer les chevaux et les bestiaux, et les bêtes à cornes généralement contre les injures provenant d'accidents, ou contre la mort et de faire en outre des affaires d'assurance sur les bâtisses et les propriétés personnelles généralement contre les pertes et les dommages causés par le feu, la foudre, et le vent ou aucun d'eux. Le capital sera de cinq cents mille piastres $500,000, avec privilége de l'augmenter jusqu'à un million de piastres $1,000,000.

Daté en la cité de Winnipeg, ce 6ième jour de décembre A.D. 1886.

4ins.10.14 86

HORACE E. CRAWFORD,
Solliciteur des requérants.

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'une demande sera faite à la Législature de Manitoba, à sa prochaine session, pour la passation d'un acte pour amender l'acte incorporant la compagnie "*The Saskatchewan and Western Railway Company*," en exemptant tous les terrains octroyes par le Gouvernement du Canada de responsabilité pour les bons de la compagnie, et autoriser cette dernière à donner une hypothèque séparée sur ces terrains, aussi en amendant les sections 15 et 16 du dit acte, en autorisant la compagnie à émettre du capital préférentiel pour un montant n'excédant pas cinq mille piastres par mille, qui donnera droit aux porteurs à des dividendes qui ne seront pas cumulatifs à un taux n'excédant pas cinq pour cent par année, mais sans donner le privilége de voter et d'être élu directeur ; aussi pour confirmer un bail du chemin de la dite compagnie à la compagnie "*The Manitoba and North Western Railway of Canada*," pour quatre-vingt-dix-neuf ans, et pour d'autres fins.

Daté à Winnipeg, le 17 décembre 1886.

W. R. BAKER,
Secrétaire.

MACDONALD, TUPPER & PHIPPEN,
Solliciteurs pour la Compagnie.

4ins.23.12.86.

AVIS

Avis est par les présentes donné que la Compagnie de Gaz et de Lumière Electrique de Manitoba, s'adressera à la Legislature de la Province de Manitoba, à sa prochaine session, pour obtenir un acte pour rendre valides et obligatoires pour la compagnie et ses successeurs, les débentures qu'elle a récemment émises au montant de soixante-deux mille livres sterling, et aussi pour rendre valides et obligatoires pour la compagnie toutes les hypothèques données par elle, ou qu'elle pourra donner à certains fidéi-commissaires pour garantir le paiement du principal et de l'intérêt des dites débentures, et déclarer que les dites hypothèques seront des garanties bonnes et valides, et une première charge sur tous les biens réels et personnels de la compagnie sans enregistrement ou production dans aucun bureau public, aussi pour rendre bons et valides, tous les réglements et résolutions en vertu desquels les dites débentures ont été émises et les dites hypothèques ont été ou seront données.

Daté ce 3ème jour de janvier A.D. 1887.

EWART, FISHER & WILSON,
Solliciteurs des Requerants.

4ins.13.1.87

AVIS

COMPAGNIE "PORTAGE-LA-PRAIRIE AND LAKE OF THE WOODS RAILWAY AND NAVIGATION COMPANY."

Avis est par les présentes donné qu'une demande sera faite au Parlement du Canada, à la prochaine session, pour la passation d'un acte incorporant une compagnie pour la construction d'un chemin de fer et d'une ligne de télégraphe électrique, de la ville de Portage-la-Prairie, dans une direction sud-est, jusqu'à un point de la Frontière Internationale, à ou près du Lac des Bois, et pour construire un embranchement de la dite ligne à partir d'un point de la dite ligne principale, dans une direction sud, jusqu'à un point de la Frontière Internationale, dans les rangs 4 et 5 à l'ouest du premier méridien principal, dans la province de Manitoba ; et pour bâtir des ponts sur la rivière Assiniboine et la rivière Rouge, aux endroits où traversera la dite ligne, et pour exploiter et mettre en opération des bateaux à vapeur ou autres sur les dites rivières et le dit Lac des Bois ; et pour telles autres fins qui pourront être mentionnées dans l'acte.

McARTHUR, DEXTER & DENOVAN,
Solliciteurs des requérants.

Winnipeg, 14 décembre, 1886.
9 ins 16 12 86

AVIS.

MANITOBA CENTRAL RAILWAY.

Avis est par les présentes donné qu'une demande sera faite à la Législature de Manitoba, à sa prochaine session, pour la passation d'un acte, à l'effet de faire revivre l'Acte pour incorporer le chemin de fer "The Manitoba Central Railway" et ses amendements et pourvoir à la construction d'une ligne de chemin de chemin de fer partant de la cité de Winnipeg jusqu'à un point ou des points sur la 49ème parallèle de latitude nord, connue comme la frontière internationale, et pour d'autres amendements au dit acte et pourvoir à la refonte des dits actes.

McARTHUR, DEXTER & DENAVAN,
Solliciteurs des requerants.

Winnipeg, 14 décembre 1886.
4ins. 16.12,86.

AVIS.

Avis public est par les présentes donné que demande sera faite à l'Assemblée Législative de Manitoba, à sa prochaine session, d'un acte pour incorporer la compagnie *The Manitoba Life Assurance Company* avec tous les pouvoirs et priviléges ordinairement conférés aux assurances sur la vie et pour d'autres fins.

Daté ce 27ème jour de décembre A.D. 1886.

PATTERSON & BAKER,
Solliciteurs des Requérants.

5ins.30.12.86.

COUPE GRATIS.

AVANTAGES EXTRAORDINAIRES !

Le plus grand choix de Marchandises qui ne s'est jamais vu dans la Province.

HABILLEMENTS

— POUR —

HOMMES, JEUNES GENS et ENFANTS.

Venant de recevoir la balance de nos Importations d'Automne et d'Hiver, que nous avons plus que doublés cette année, vû le grand nombre de commandes dont on a bien voulu nous favoriser par le passé, nous pouvons maintenant exécuter tous les ordres que l'on voudra bien nous confier.

Pour Pardessus.

Drap Melton, Drap Motonné, Drap Castor, Drap Pilot, Serge Noire, Diagonal, Tweeds, etc.

Pour Habillements.

Le plus grand assortiment de Draps, Serges, Tweeds Français, Anglais et Américain, etc.

Hardes-Faites.

L'assortiment dans cette ligne comprend Pardessus, Pantalons et Habillements complets et est tellement varié que nous ne pouvons l'énumérer.

Lainages.

200 doz de Corps et Caleçons en laine.
Chemises en laine. Vestes en laine, etc.
Chaussons en laine, etc.

Divers.

Gants et Mitaines en Kid, Drap, Laine, etc.
Cravates, Collets, etc.

Casques en Fourrures.

LANGEVIN & GAREAU,

Coin des Avenues Tache et Provencher,

SAINT-BONIFACE.

COUPE GRATIS.

Avis à ceux qui confectionnent leurs Habillements.—Venez acheter vos Tweeds chez LANGEVIN & GAREAU, on vous les taillera sans charge extra.

Avis à ceux qui confectionnent leurs Habillements.—Venez acheter vos Tweeds chez LANGEVIN & GAREAU, on vous les taillera sans charge extra.

SANTÉ POUR TOUS ! !

PILULES ET ONGUENT HOLLOWAY.

LES PILULES

Purifient le Sang, corrigent tous les Derangements du FOIE de l'ESTOMAC et des INTESTINS

Elles fortifient et restituent la Santé à des Constitutions délabrées, elles sont auss inestimables dans toutes les maladies particulières au Sexe Féminin de tout âge. Pour les enfants ainsi que pour les personnes âgées sont invaluables.

L'ONGUENT

Est un remède infaillible pour les Maux des Jambes, ceux des Seins, Blessures Anciennes, Plaies et Ulcères. Il est fameux pour la Goutte et Rhumatisme, Et pour tous les Dérangements de la Poitrine il est de même sans égal.

POUR LES MAUX DE GORGE, LA BRONCHITE, LES RHUMES, LA TOUX,

Gonflements Glanduleux, et toutes les Maladies de la Peau, il est sans rival; et pour les membres contractés et jointures raides il agit comme un charme.

Ces Médecines sont préparées seulement à l'Etablissement du Professeur Holloway,

78, NEW OXFORD STREET, auparavant 533, Oxford Street,

Et se vendent à 1s. 1½d., 2s. 9d., 4s. 6d., 11s., 22s, et 33s. le Pot ou la Boite, et on peut les obtenir dans toutes les Pharmacies de l'Univers.

Les acheteurs sont priés de regarder l'étiquette qui se trouve sur chaque Pot et Boite, s'il n'y a pas l'adresse 533 Oxford Street, London, c'est de la falsification.



EN ROUTE

— POUR —

ONTARIO

— ET —

Tout L'EST

Achetez vos BILLETS viâ la CÉLÈBRE VOIE FERRÉE

ALBERT LEA ROUTE

Qui est devenue sans contredit, le CHEMIN LE PLUS POPULAIRE entre

St. Paul, Minneapolis et Chicago!

Les CHARS DE JOUR sont tres-confortables.

Des Chars Palais Dortoirs et Refectoires attaches a chaque convoi.

PAR CETTE ROUTE LES VOYAGEURS DE WINNIPEG ARRIVERONT A CHICAGO PLUS A BONNE HEURE QUE PAR AUCUNE AUTRE.

La voie traverse la région de l'Ouest qui produit le Blé et le Maïs par excellence ; le paysage est incomparable. Raccordement avec les Gares de l'Union. Cent cinquante livres de baggage transportées gratis pour chaque billet. Taux des plus réduits.

Achetez des billets, des cartes, des indicateurs des Agents des billets des lignes qui se raccordent avec L'ALBERT LEA dans le Nord-Ouest, ou écrivez à

JOE. A. McCONNELL,
Agent des Passagers,
Minneapolis, Minn.

Ou à

S. F. BOYD,
Agent Général des Billets et des Passagers,
Minneapolis, Minn.

jno 4,2,86

5 lbs de Thé du Japon, de qualité supérieure, feuille naturelle, pour $1.00.

4 lbs de Thé Noir, qualité supérieure, pour $1.00.

20 lbs de Sucre Blanc pour $1.00 à ceux qui achèteront 5 lbs de Thé à 50 cts la livre.

Nous parlons le français.

J. G. MILLS & CIE,
Marchands de Thés,
368 rue Principale,
Winnipeg.

la 10,6,86

JAMES PERRAULT,

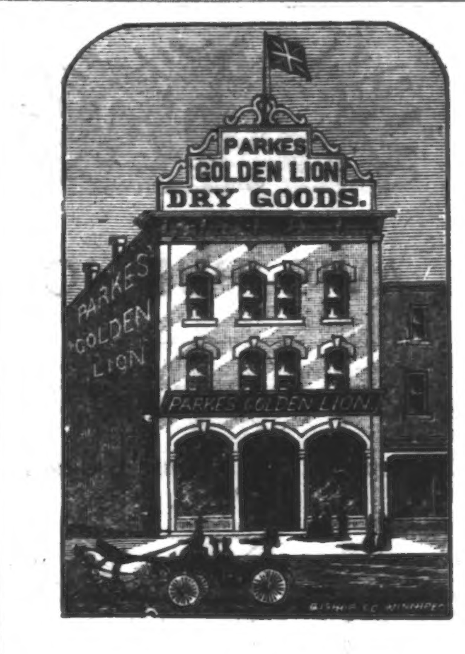
TAILLEUR DE PIERRE, ENTREPRENEUR DE MONUMENTS FUNÈBRES, MAÇONNERIE, Etc.

M. Perrault exécutera sous les plus courts délais tout ouvrage en pierre qu'on voudra bien lui confier.

Adresse :—Avenue Taché, près de la résidence de M. W. L. Tait.

Bureau de Poste, Boite 152,
Saint-Boniface, Man

lan 17 12 85



VENTE

A GRANDS SACRIFICES

— DE —

Marchandises Seches et de Fourrures

— AU —

—LION D'OR.—

LA PLUS GRANDE VENTE QUI SE SOIT JAMAIS FAITE A WINNIPEG.

Première qualité de Manteaux d'Astracan, valant $30.00, réduits à $20.00.

Toutes nos marchandises sont marquées maintenant aux prix du gros. Exemple : les meilleurs cotons, 36 pouces de large, à 3½ et 5 cents la verge.

Remarquez bien notre annonce la semaine prochaine, Elle portera quelque chose d'intéressant. AU LION D'OR.

PARKES & CIE.,

432, RUE PRINCIPALE, WINNIPEG.
9, 11 à 1, 87.

GUILBAULT et LANTHIER

BLOC ROYAL,
Avenue Provencher,
SAINT-BONIFACE.

MM. GUILBAUT & LANTHIER ont l'honneur d'informer leurs amis et le public en général qu'ils ont ouvert un établissement de FERBLANTIER à l'ancienne place de M. G. Longpré, et toutes commandes qu'on voudra leur confier seront exécutées à des prix très-modérés et sous le plus court délai.

Couvertures en Fer Blanc,
Tôle Galvanisée,
Tôle Noire ;

REPARATION DE TOUTE ESPECE, Etc.

M. Lanthier s'occupera aussi de poser les appareils de chauffage et exécutera tout ouvrage en plomb.

Une visite est sollicitée.

N'oubliez pas l'endroit :

Gul bault et Lanther,
"BLOC ROYAL."
Avenue Provencher,
SAINT-BONIFACE.

2m. 16. 9. 86.

N'oubliez pas l'Endroit !

CHEZ

MM. F. GENTES & CIE.

Vous pouvez avoir 20 lbs de beau Sucre pour $1.00 en achetant 5 lbs de bon Thé Noir ou vert à 50 cts la livre.

Vous pouvez avoir 10 lbs de Sucre pour 50 cts en achetant 3 lbs de Thé Vert ou noir à 50 cts la livre.

C'est là aussi que vous pouvez avoir 5 barres de Savon Impérial pour 25 cts.

Nulle part ailleurs vous pouvez avoir la

Fleur	*Patent Process*	pour	$2.40
"	*Strong Baker*	"	2.00
"	*XXXX*	"	1.75
"	*Superfine*	"	1.00

F. GENTES & CIE.
Bloc LaRivère,
Avenue Taché,
Saint-Boniface.

3m14,10,86

BATES & PARE,

(Membres de la Société des Ingénieurs de l'Ouest.)

SOLLICITEURS DE
BREVETS D'INVENTION,

Caveats, Marques de Commerce, etc.
204, Dearborn St.—Office 71 "Honoré Building," Chicago, Illinois.

Les seuls Français solliciteurs de brevets d'invention aux Etats-Unis.

Informations gratis,—
Correspondance sollicitée.

Branches d'affaires à Washington, D.C., (622 F St., N. W., P.O. Boite 568.)—Montreal, Canada, 58 rue St. Jacques ;—San Francisco, Cal., 51 Beale St.

3m. 5. 8.

Le Grand Remede Francais

LES PILULES PÉRIODIQUES DU DR LEDUC.

RÉCOMPENSE.—Les dames qui feront usage de ces pilules pendant une période raisonnable, et d'après les instructions, et qui ne seront pas guéries de quelqu'une des maladies pour lesquelles elles sont recommandées, seront remboursées de leur argent sur demande faite à notre bureau, mais elles ne doivent pas faire usage des pilules pendant la grossesse. Ces pilules sont composées de médicaments les plus purs et reconnus pour agir directement sur les organes génitaux des femmes. Elles sont enveloppées dans des capsules à l'épreuve de l'air, et de cette manière elles peuvent conserver toute leur force et leur efficacité pendant des années sous tous les climats.

Assurez-vous que l'on vous donne la véritable pilule Periodique du Dr Leduc.

McGOWN & COCKBURN,
888, Rue Principal, Winnipeg,
Seuls agents pour le gros.

Correspondance sollicitée.

6m 30,12,86

LE STARR KIDNEY PAD.

Est un remède, sûr et infaillible dont les effets sont durables pour les maladies, et affections des rognons, de la vessie et des voies urinaires, ou autres donnant des maux de reins et de côtés, etc., ou produisant des désordres tels que les urines fréquentes et difficiles, douloureuses ou trop abondantes, la retention et le sédiment de l'urine, des symptômes d'hydropisie, etc., dénotant la présence des affections ordinaires des organes sécréteurs de l'urine telles que la gravelle, le catarrhe de la vessie et des canaux, la maladie de Bright, l'hydropisie, les calculs, la débilité nerveuse.

On peut se procurer gratis des pamphlets et des témoignages chez les pharmaciens.

Prix, sachet pour enfants, $1.50. Remède efficace pour les enfants qui souffrent des faiblesses de reins.

Sachet ordinaire $2.00. Sachet de reins spécial pour les maladies chroniques.

La Cie Starr Kidney Pad de Toronto, continue d'introduire dans cette Province leur fameux remède, et il n'est que juste d'attirer l'attention sur la longue période de succès qui a accueilli son grand antidote pour tant de maladies douloureuses. Le témoignage de personnes dignes de foi démontrent que des cas invetérés de maladies de Bright et de rognons ont été guéris par l'usage de ces sachets, qui n'ont pas d'égaux pour le traitement des difformités du dos, les faiblesses des organes lombaires et urinaires.

(Victoria Colonist, Sept. 11, 1886.)

Insistez pour avoir ce que vous demandez. On sollicite des correspondances.

McGOWN & COCKBURN,
888 Rue Principale, Winnipeg,
Seuls agents pour le gros.

6m 30,12,86

PENIONNAT DE SAINT-BONIFACE,

SOUS LA DIRECTION DES

RR. Sœurs de la Charité

Les religieuses qui dirigent ce pensionnat sous l'illustre patronage de Sa Grandeur Mgr Taché, Archevèque de Saint-Boniface, sont heureuses de profiter de la circonstance pour signaler à l'attention des familles et aux amis de l'éducation en général, les excellentes conditions de bien-être et de confort dans lesquelles elles se trouvent dans leur nouvel établissement.

Cet édifice ne le cède à aucun établissement du même genre en Canada ou ailleurs Salles spacieuses, bien éclairées et ventillées, classes confortables, dortoir magnifique, système de chauffage des plus améliorés, parfaite sécurité contre l'incendie, jardins et cours de recréation dans un site des plus salubres et des plus agréables, tels sont quelques-uns des principaux avantages offerts par le nouveau pensionnat.

On connait les cours suivis par les élèves des RR. SS. de la Charité du Couvent de Saint-Boniface, sous la haute direction de Monseigneur l'Archevèque Taché ; ce cours comprend l'étude de la religion, les sciences usuelles et les arts d'agrément, et a reçu l'approbation des autorités les plus compétentes.

Admission des élèves sans aucun égard à leurs croyances religieuses; cependant, toutes sont tenues de se conformer extérieurement à la règle.

Le pensionnat de Saint-Boniface compte 37 années d'existence.

Bulletins de conduite et d'application envoyés aux parents.

L'année scolaire est de dix mois; deux mois sont payables d'avance.

Pension et enseignement des langues française et anglaise	$10.00
Musique et usage des pianos	3.00
Dessin	1.00
Blanchissage	2.50
Lit complet	1.00
Droit d'entrée, (payable une seule fois)	5.00

Les élèves doivent être munies d'objets de toilette, d'un couteau, d'une fourchette, de cuillères et d'un gobelet, de serviettes de table, de linge de dessous en quantité suffisante surtout pour celles dont le blanchissage se fait dans l'institution.

Le costume strictement obligatoire, consiste en une robe de mérino noir, une collerette du même étoffe pour les sorties.

Avant de préparer ce costume les parents voudront bien prendre des renseignements au pensionnat.

Chaque élève doit être munie de deux voiles de net uni, un noir et un blanc.

L'étoffe pour le costume ainsi que les effets de toilette, de dessin et d'ouvrage de goût peuvent être fournis par le pensionnat, paiement exigé d'avance.

Les livres et les lettres sont soumis à l'inspection de la directrice.

Excepté dans les cas de maladie grave ou pour des raisons incontrôlables, il n'est fait aucune déduction pour l'absence ou la sortie d'une élève avant la fin d'un terme.

Les élèves peuvent recevoir des visites le dimanche entre les offices religieux jusqu'a 5 heures et le jeudi de 1 heure à 5½ heures.

Il n'y a d'admis que les proches parents, les tuteurs ou autres personnes dûment autorisées.

Manufacture de Laine

DE MANITOBA,

A Saint-Boniface, Manitoba.

LES SOUSSIGNÉS ont l'honneur d'informer le public qu'ils sont et seront toujours prêts à remplir toute commande pour LAINE, ETOFFES, FLANELLES, TRICOTAGES, CARDAGE en rouleaux et en pièce, 10 cents la livre.

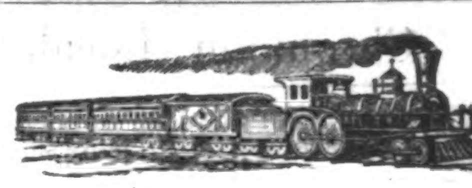
Les ouvrages seront faits sous le plus court délai, et aux prix les plus réduits.

Les plus hauts prix du marché seront payés pour la laine.

L'on s'occupera aussi à casser le grain, et ce, à meilleur marché qu'ailleurs.

W. L. Tate & Cie.

lan 10 12 85.



Chemin de fer Canadien du Pacifique

DIVISION OUEST

SERVICE DES CONVOIS.

CHANGEMENT D'HEURES.

A partir du 3 Janvier 1886, et jusqu'à nouvel ordre, le service des convois se fera comme suit :

Lisez en descendant. | Lisez en montant.

Allant vers l'Est — Départ.	Stations.	Allant vers l'Ouest — Arrivée.
† 6 15 p m	5 Winnipeg	† 8 10 a m
11 55 p m	Portage-du-Rat	2 18 a m
6 10 a m	Ignace	† 7 40 p m
† 9 15 a m	Savanne	4 23 p m
Arrivée		Départ
1 00 p m	2 Port-Arthur 3	†12 30 p m

Allant à l'Ouest — Départ	Stations.	Allant à l'Est — Arrivée
†8 40 a m	2 Winnipeg 2	† 5 15 p m
11 10 a m	Portage-la-Prairie	2 35 p m
† 1 30 p m	Carberry	†11 45 a m
3 15 p m	Brandon	† 9 15 a m
4 45 p m	Virden	† 6 35 p m
5 33 p m	Elkhorn	5 44 a m
† 6 40 p m	Moosomin	† 4 35 a m
† 9 10 p m	Broadview	2 10 a m
1 30 a m	Qu'Appelle	11 10 p m
3 40 a m	Regina	9 30 p m
†6 25 a m a 15 / †6 55 a m l 14	Moose Jaw	5 l †7 30 pm / 14 a †7 00 pm
† 1 2? p m	Swift Current	†11 45 a m
6 55 p m	Maple Creek	5 40 a m
10 55 p m a 14 / 11 35 p m l 11	Medecine Hat	16 l 12 40 a m / 13 a †1 30 p m
† 7 05 a m	Gleichen	†4 10 p m
†10 35 a m a 8 / 12 01 p m l 10	Calgary	19 l 12 30 p m / 12 a 11 30 a m
† 4 25 p m a 10	Canmore 12 l	7 00 a m

Allant vers le Sud — Départ	Stations.	Allant vers le Nord — Arrivée
† 9 45 p m	1 Winnipeg	† 5 25 p m
12 15 p m	Dominion City	2 52 p m
Arrivée		Départ
†12 40 p m	Emerson 1	† 2 25 p m
Depart		Arrivee
8 15 a m	2 Winnipeg 2	†6 20 p m
11 00 a m	Morris	3 30 p m
†11 45 a m	Rosenfelt	†2 45 p m
Arrivée		Départ
12 45 p m	2 Gretna 2	1 45 p m
Départ		Arrivée
12 15 p m	2 Rosenfelt 2	†11 45 a m
2 10 p m	Morden	9 25 a m
Arrivée		Départ
4 30 p m	2 Manitou 2	7 45 a m

Allant Nord. — Départ	Stations.	Allant Sud. — Arrivée
4 00 p m	6 Winnipeg	† 9 30 a m
Arrivée		Départ
6 00 p m	Selkirk-Ouest 7	7 30 a m

Allant à l'Ouest. — Départ	Stations.	Allant à l'Est. — Arrivée
† 9 30 a m	6 Winnipeg	† 3 00 p m
10 30 a m	Stony Mountain	2 00 p m
Arrivée		Départ
10 55 a m	Stonewall 6	1 30 p m

Allant Sud-Ouest. — Départ	Stations.	Allant Nord-Est — Arrivée
†10 30 a m	9 Winnipeg	† 7 10 p m
11 40 a m	Headingly	6 15 p m
Arrivée		Départ
† 2 15 p m	Bout du chemin M'n S. W B 10	† 3 45 pm

† Stations où l'on peut manger.

1. Chaque jour. 2. Tous les jours excepté le dimanche. 3. Tous les jours excepté le mardi. 4. Tous les jours excepté le mercredi. 5. Tous les jours excepté le samedi. 6. Mardi, jeudi et samedi. 7. Lundi, mercredi et vendredi. 8. Dimanche et mercredi. 9. Lundi et mercredi. 10. Dimanche. 11. Mardi et samedi. 12. Lundi. 13. Mardi et jeudi. 14. Mardi, Vendredi et samedi. 15. Tous les jours excepté le lundi. 16. Dimanche, mardi et jeudi.

CHARS-DORTOIRS MAGNIFIQUES ATTACHÉS A TOUS LES TRAINS EN DESTINATION DIRECTE.

Les trains à l'Est de Brandon marcheront d'après le temps moyen du centre.

Entre Brandon et Canmore d'après le temps moyen des Montagnes. A l'Ouest de Canmore d'après le temps moyen du Pacifique.

JOHN M. EGAN, Surint. Général.
W. C. VANHORNE, Gérant Général
ROBERT KERR, Agent Général des Passagers.

jno.18.12.84.

$500 de Récompense !

Nous paierons la somme ci dessus pour tous les cas de maladie du foie, dyspepsie maux de tête, indigestions et constipation que nous ne pourrons pas guérir avec les Pilules Végetales de West pour le Foie, lorsque les directions auront été suivies à la lettre. Elles sont purement végetales et ne manquent jamais de donner satisfaction. Elles portent une enveloppe de sucre. Grandes boites contenant 30 pilules, 25 cents. En vente chez tous les pharmaciens. Défiez-vous des imitations et contrefaçons. Les pilules authentiques ne sont fabriquées que par John C. West et Cie. "Les Fabricants de Pilules." 81 et 83 King St. East, Toronto, Ontario. Petits paquets d'essai expédiés gratuitement par la malle sur réception d'un timbre de 3 cents.

En ventes chez W. J MITCHELL & CIE,
Droguistes, Winnipeg, Manitoba.

28 Décembre, 1882. 1a.

Santé est Richesse.

Traitement des Nerfs et du Cerveau, du Dr E. C. West, spécifique garanti pour l'hystérie, le vertige, les convulsions, les transports, la névralgie, le mal de tête, la prostration nerveuse causée par l'usage des spiritueux ou du tabac, l'insomnie, la dépression mentale, le ramollissement du cerveau conduisant à la folie et par suite à la débilité et à la mort, la vieillesse prématurée. Chaque boite contient le traitement d'un mois. Une piastre par boîte, ou six boîtes pour cinq piastres ; expédition par la malle sur réception du prix. Nous garantissons que six boites guériront n'importe quel cas. Toute commande accompagnée de la somme de cinq piastres pour six boites sera remplie et nous y joindrons notre garantie écrite de remettre l'argent à l'acheteur si le remède ne le guérit pas.—John C. West et Cie., seuls propriétaires, Toronto, Ontario. En vente à Winnipeg, chez Rolls et Neelands, près du Bureau de Poste.

28 Decembre, 1882. 1a



STATISTIQUES VITALES

ENREGISTREMENT

De Naissances, Mariages et Sépultures.

LE Département de l'Agriculture et des Statistiques de Manitoba ayant décidé de faire strictement observer les dispositions de l'acte concernant l'enregistrement des naissances, mariages et sépultures, le Sous-Ministre, M. Acton Burrows, a émané des circulaires pour les Régistrateurs de division le clergé et les médecins, pratiquant par toute la province, attirant leur attention sur ces dispositions.

Comme la mise en force de l'acte exigera de la part des propriétaires, qu'action soit prise, le SOMMAIRE suivant DES PRINCIPALES FORMULES a été préparé :

Le Ministre de l'Agriculture et des Statistiques, comme Régistrateur Général, a le pouvoir de mettre l'acte en force.

REGISTRATEUR DE DIVISION

Chaque Municipalité, Cité et Ville incorporée est une division d'enregistrement, les Greffiers d'icelles étant des régistrateurs de division.

Des livres et des formes leur seront fournis par le Régistrateur Général—Ils devront être gardes en un lieu sûr pour faire les entrées tels que spécifié par l'acte, et le ou avant le quinze de Janvier et Juillet de chaque année, les Régistrateurs de Division enverront au Régistrateur Général les Registres duement certifiés des naissances, mariages et sépultures des six derniers mois.

Ils auront droit de recevoir de leur municipalité un honoraire de six centins par chaque naissance, mariage et sépulture qu'ils enregistreront.

Ils seront passible d'une amende de $50 pour refus ou négligence à remplir leurs devoirs.

NAISSANCES.

Le père d'un enfant né dans cette Province, ou dans le cas de mort ou d'absence, la mère, ou dans le cas de la mort ou d'incapacité des deux parents, toute personne demeurant dans le même endroit que les parents, ou s'il n'y en a pas, alors l'occupant de la maison dans laquelle, à sa connaissance, tel enfant sera né, ou la sage-femme présente à la naissance, devra dans l'intervalle de trente jours de la date de telle naissance, donner avis au Régistrateur de division de la division, dans laquelle tel enfant sera né, donnant autant que possible les détails requis par le Régistrateur Général de temps en temps. Lesquels détails devront être entrés par le Régistrateur de Division dans son livre de régistres.

DEVOIRS DU CLERGÉ

Tout membre du clergé ou tout autre personne autorisée à marier, ou à faire des sépultures dans Manitoba, devra garder un registre montrant le nom des personnes qu'il aura mariées ou qui seront mortes dans la division dont il aura charge et appartenant à sa congrégation.

Tout membre du clergé ou toute autre personne autorisée à célébrer des mariages, sera requis de faire rapport de chaque mariage qu'il aura célébré, au Régistrateur de la division dans laquelle le mariage aura été célébré, dans l'intervalle de quatre-vingt-dix jours, donnant tous les détails requis par la Cédule 'A' annexée à l'acte, et afin de l'aider à faire tel rapport, le Régistrateur de division de la division dans laquelle il demeure, lui remettra des formes en blanc contenant tous les détails requis.

Tout ministre ou toute autre personne faisant l'enterrement d'un corps sans avoir reçu un certificat signé du Régistrateur de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, que les détails de la mort ont été dûment enregistrés, devra faire un retour de telle mortalité en conformité de la Cédule "C" de l'acte, au Régistrateur de la division dans laquelle la mortalits a eu lieu, dans l'intervalle d'un mois après l'enterrement.

AVIS DE MORTALITÉ

L'occupant de la maison dans laquelle la mortalité a lieu, ou si l'occupant est la personne décédée, alors quelques-unes des personnes demeurant dans la maison dans laquelle la mortalité a eu lieu, ou si telle mortalité a eu lieu en dehors de la maison, alors une des personnes présentes à la mort ou ayant eu connaissance des circonstances qui ont pu l'amener, ou le Coroner qui aura fait l'enquête sur telle personne, devra, avant l'enterrement du corps, informer le Registrateur de division de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, de telle mort, et lui donner au meilleur de sa connaissance les détails requis concernant telle mortalité, pour être enregistrés suivant la forme que fournit l'acte.

DEVOIRS DES MÉDECINS.

Tout médecin pratiquant, dûment qualifié, ayant assisté à la dernière maladie d'une personne devra, dans l'intervalle d'un mois après avoir eu connaissance de la mort de telle personne, transmettre au Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité aura eu lieu, un certificat sous sa signature, expliquant la cause de la mort en conformité de la formule de la cédule E annexée à l'acte. Il sera du devoir de tout médecin pratiquant de faire demande de formules ou blanc au Régistrateur de division, à la réception du certificat que lui aura envoyé le médecin pratiquant il devra enregistrer la cause de la mort conformément aux faits établis par le certificat.

AMENDES.

Toute personne faisant un faux état sera passible d'une amende de $100, et des mesures sont aussi prises pour qu'une amende soit imposée aux personnes qui négligeront de se soumettre aux différentes dispositions de l'acte.

Winnipeg, 3 sept, 1885. Jno.

IMPRIMERIE

— DU —

JOURNAL "LE MANITOBA"

Nous executons sous le plus court delai

Toutes Commandes pour Impressions

DANS LES DEUX LANGUES

— TELLES QUE : —

CARTES D'AFFAIRES,
CARTES DE VISITES,
CARTES DE SOIRÉES,
PAN-CARTES,
CATALOGUES,
BROCHURES,
CIRCULAIRES,
ENTETES DE COMPTES,
MEMORANDUMS,
LETTRES FUNÉRAIRES,
ENVELOPPES,
PROGRAMMES,
PLACARDS, Etc., Etc.

— AUSSI —

TOUTES ESPECES DE

BLANCS et FORMULES

— A L'USAGE DES —

Corporations Municipales

Toutes commandes envoyées par la malle recevra une attention immédiate en s'adressant à

La Cie Canadienne de Publication

SAINT-BONIFACE,
MANITOBA